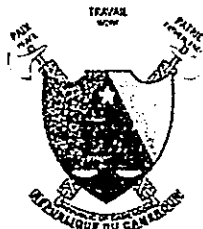


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET  
DE L'EDUCATION CIVIQUE

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

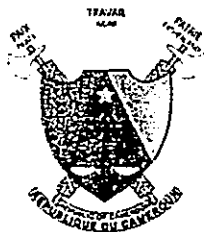
**N° 01 /AMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2026 DU 17 FEV 2026**  
**RELATIF A LA PRE-SELECTION DES CABINETS D'ARCHITECTES/BUREAUX**  
**D'ETUDES TECHNIQUES POUR LA REALISATION DES ETUDES**  
**ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET**  
**D'AMENAGEMENT, DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE**  
**DEVANT ABRITER LE CENTRE DE REFERENCE POUR LE REARMEMENT**  
**MORAL, CIVIQUE ET ENTREPRENEURIAL (REAMORCE) SIS A NKOLNDA**

|                  |                                                      |
|------------------|------------------------------------------------------|
| MAITRE D'OUVRAGE | LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE |
| FINANCEMENT      | BIP MINJEC, EXERCICE 2026                            |
| IMPUTATION       | LIGNE : 60 26 283 1 68000002 361313                  |



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° /AMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2026 DU .....  
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES  
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT, DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU  
COMPLEXE DEVANT ABRITER LE CENTRE DE REFERENCE POUR LE REARMEMENT MORAL, CIVIQUE ET ENTREPRENEURIAL  
(REAMORCE) SIS A NKOLNDA.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE  
L'EDUCATION CIVIQUE

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT**  
**N° 01 /AAMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2026 DU 17 FEV 2026**

*RELATIF A LA PRE-SELECTION DES CABINETS D'ARCHITECTES/BUREAUX D'ÉTUDES  
TECHNIQUES POUR LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES  
ET GEOTECHNIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT, DE REHABILITATION ET  
D'EXTENSION DU COMPLEXE DEVANT ABRITER LE CENTRE DE REFERENCE POUR LE  
REARMEMENT MORAL, CIVIQUE ET ENTREPRENEURIAL (REAMORCE) SIS A  
NKOLNDA*

|                  |                                                      |
|------------------|------------------------------------------------------|
| MAITRE D'OUVRAGE | LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE |
| FINANCEMENT      | BIP MINJEC 2026                                      |
| IMPUTATION       | LIGNE : 60 26 283 1 68000002 361313                  |

**I. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet la présélection des Cabinets d'Architectes ou des Bureaux d'Etudes Techniques désireux de participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif au recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques chargé de la réalisation des études architecturales, techniques et géotechniques du projet d'aménagement, de réhabilitation et d'extension du complexe devant abriter le Centre de Référence pour le Réarmement Moral, Civique et Entrepreneurial (REAMORCE), sis à Nkolnda.

**II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION**

**2.1 Objectif général**

L'objectif général de la mission est de réaliser les études préalables complètes de la Phase 2 du projet d'aménagement, de réhabilitation et d'extension du complexe devant abriter le Centre de Référence pour le Réarmement Moral, Civique et Entrepreneurial, sis à Nkolnda relativement aux six (06) composantes ci-après :



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N° \_\_\_\_/AMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2026 DU .....  
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES  
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT, DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU  
COMPLEXE DEVANT ABRITER LE CENTRE DE REFERENCE POUR LE REARMEMENT MORAL, CIVIQUE ET ENTREPRENEURIAL  
(REAMORCE) SIS A NKOLNDA.

- *Harmonisation des façades des infrastructures existantes (Bâtiment de l'auditorium de 200 places et du Bâtiment Foyer) suivant la ligne architecturale adoptée par le MINJEC en 2024;*
- *Construction d'un bloc pédagogique (Bâtiment salles de cours) ;*
- *Construction d'une zone de sports (Bâtiment Gymnase) ;*
- *Réaménagement des plates formes existantes ;*
- *Sécurisation du site (réhabilitation et extension de la clôture existante, construction de deux (02) guérites et de deux (02) portiques d'entrées) ;*
- *Aménagement des voiries et réseaux divers.*

## **2.2 Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de la mission sont de :

- Réaliser les études architecturales, techniques et géotechniques de la deuxième Phase du projet.
- Evaluer les coûts de construction et d'équipements des différentes composantes de la Phase 2 du projet ;
- Assister le Maître d'Ouvrage à l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux et la maîtrise d'œuvre.

## **III. CONSISTANCE DE LA MISSION**

Les prestations attendues du Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques consisteront à :

- *Confectionner le dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;*
- *Élaborer le dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) notamment les ;*
  - *Plans architecturaux à l'échelle 1/50e, façades, les perspectives, coupes, plans de masse etc...)* ;
  - *Plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferraillages, coffrages etc. ...)* ;
  - *Les plans des corps d'état techniques (électricité, climatisation, plomberie, assainissement etc)*
- *Produire les notes de calcul de structures et des corps d'états secondaires pour chaque opération ;*
- *Élaborer un rapport des études géotechniques du projet ;*
- *Élaborer un Projet d'Exécution des Ouvrages (PEO) ;*
- *Évaluer les coûts estimatifs des différentes composantes du Projet ;*
- *Confectionner les Dossiers d'Appel d'Offres des travaux de réhabilitation et d'extension du Bâtiemnt et de la maîtrise d'œuvre ;*
- *Produire la mouture définitive du rapport APD à soumettre à la validation ;*
- *Organiser un atelier de validation technique du rapport final des études ;*
- *produire le rapport final et cinq (05) jeux de Plans à l'échelle 1/50e y compris la version électronique.*



### 3.1 Confection du dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS)

Il s'agira dans cette phase de revoir le projet d'APS mis à sa disposition par le maître d'ouvrage en y incluant les nouvelles orientations et recommandations.

Le consultant devra pour valider cette phase se conformer :

- Au programme architectural proposé par le maître d'ouvrage ;
- Aux observations et réserves ;
- A la conformité du dossier d'APS complet par rapport aux TDR, aux normes et règlements en vigueur, et aux règles de l'art.

a) Le Consultant mettra à la disposition du Maître d'ouvrage les documents ci-après :

- *Un plan masse du terrain ;*
- *Un levé topographique ;*
- *la solution d'ensemble (parti général et solution technique) à retenir pour l'ensemble des ouvrages, ainsi que la répartition des ouvrages et leurs liaisons dans l'espace.*

b) Etablissement du dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS).

Il comporte :

#### b.1 Des pièces graphiques

- 1 plan masse échelle 1/200 ;
- 2 perspectives couleurs du projet ;
- la vue principale du projet ;
- la vue mettant en relief les différentes composantes du projet ;
- l'ensemble ci – après à l'échelle 1/100è ;
  - une coupe perpendiculaire (longitudinale) ;
  - une coupe parallèle (transversale) ;
  - les plans des différents niveaux.
- L'étude sommaire des équipements techniques et technologiques ;

#### b.2 Des pièces écrites

Une note d'au moins six (06) pages expliquant :

- le fonctionnement et la partie architecturale retenue ;
- le choix des structures porteuses et spécialement des fondations ;
- le calcul du rapport surface hors œuvre / surface utile pour l'ensemble du programme.
- les notes de calcul qui doivent fixer clairement les hypothèses qui serviront de base de calcul à l'APD.

### 3.2 Elaboration du dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD)

Le dossier d'Avant projet Détaillé comprend trois parties :



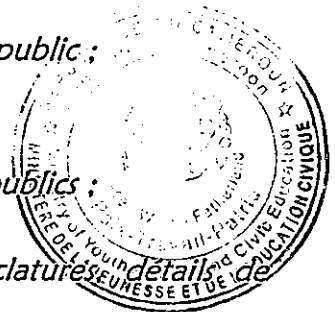
a) *Un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif consacré à :*

- *L'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires, des servitudes et de l'application qui en est faite ;*
- *La justification des types d'ouvrages préconisés, en particulier par un exposé et une étude comparative des différents types d'ouvrages raisonnablement envisageables dans le cadre de la solution d'ensemble retenue, le cas échéant, des variantes susceptibles d'être admises ;*
- *La description des ouvrages et de leurs principaux composants de construction dans la mesure où c'est nécessaire pour la compréhension des plans et en tout état de cause pour expliquer les modes de construction ainsi que l'adéquation aux standards d'occupation et d'utilisation ;*
- *L'indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution et d'utilisation ;*
- *L'indication des lots techniquement homogènes qui donneront lieu chacun à une spécification particulière ;*
- *L'indication des bases d'évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution et de l'incertitude qui y est attachée ;*
- *Les facilités d'accès des personnes handicapées aux différents niveaux de l'immeuble.*

b) *Un Dossier Technique des Ouvrages comprenant :*

b.1 *Les pièces graphiques :*

- *Les plans topographiques (levées et courbes de niveaux sur l'ensemble du site) ;*
- *Les plans d'ensemble : vues en plan, coupes, façades, élévations et profils aux échelles 1/100<sup>e</sup> et 1/50<sup>e</sup> représentant les ouvrages dans leur connaissance et définissant leur adaptation au terrain, avec l'indication des surfaces offertes et en regard des surfaces demandées dans le programme ;*
- *Les plans et schémas de principe des principaux équipements ;*
- *Les plans des éléments répétitifs à l'échelle 1/20<sup>e</sup> ;*
- *Les plans généraux (plan de masse, plans des VRD, etc. aux échelles 1/100<sup>e</sup> ou 1/200<sup>e</sup> ;*
- *Les plans des réseaux VRD existants ;*
- *Le plan de terrassement des plates formes ;*
- *Les plans de voirie à l'échelle 1/200<sup>e</sup> et 1/200<sup>e</sup> avec des profils ;*
- *Le plan d'assainissement ;*
- *Le plan du réseau d'eau ;*
- *Les plans d'électricité, du réseau téléphonique et d'éclairage public ;*
- *Les plans du réseau informatique ;*
- *Les plans de clôture et des bassins d'eau (s'il y a lieu) ;*
- *Le plan de raccordement des réseaux proposés aux réseaux publics ;*
- *Les plans de structure : fondations et superstructure ;*
- *Plans détaillés de structure (coffrage) avec leurs nomenclatures, détails de construction, notes de calcul et justificatifs ;*



- *Climatisation et ventilation forcée, calculs et justificatifs ;*
- *Electricité et téléphone, signalisation et installation phonique, système d'appel, implantation des points lumineux, du téléphone et des circuits sur les plans architecturaux, les tableaux coupe-circuits ;*
- *Equipements technologiques ;*
- *Plans au niveau des détails d'exécution, s'il y a lieu, calculs et justificatifs ;*
- *Plomberie, tracé des réseaux sur le plan à l'échelle 1/50<sup>e</sup> et, détails à l'échelle de 1/20<sup>e</sup> ou 1/10<sup>e</sup>, repérage des chutes et colonnes sur les plans d'exécution architecturaux, spécifications concernant les ouvrages particuliers avec calculs et justificatifs ;*
- *VRD.*
- *Les plans définitifs d'exécution pour les plates formes, coupes sur profils en long et en travers des voies, détails des réseaux d'assainissement avec dimensionnement des canalisations.*
- *Les notes de calcul des structures et des corps d'états secondaires de chaque opération.*

#### **b.2 Les pièces écrites :**

- *Le rapport de sondage géotechnique du site.*
- *Le devis descriptif des lots architecturaux et technologiques, qui sera établi lot par lot et en fonction des articles portés au devis quantitatif. Chaque article sera décrit dans le détail tant sur la mise en œuvre que sur la qualité exigée et les méthodes de contrôle, ainsi que le descriptif de position. Pour les équipements techniques, les marques ou références devront être précisées ;*

#### **c) Le Devis du Permis de Bâtir**

Les concepteurs devront constituer et déposer, à partir du dossier de l'APD approuvé un dossier de demande de permis de bâtir.

A ce stade APD, le concepteur tiendra compte de toutes les remarques et observations émises lors de l'approbation de l'APS qui seront rassemblées dans un dossier à caractère d'annexe à l'APD.

### **3.3 Evaluation confidentielle du coût des travaux et des équipements**

Une évaluation confidentielle détaillée du coût des travaux sera produite par le Consultant compte tenu des imprévus physiques et de l'augmentation prévisible des prix pendant la durée présumée des travaux. La variation des prix sera basée sur une étude de l'évolution des prix pour les cinq dernières années.

Les éléments des prix nécessaires pour permettre au Bureau d'Etudes de préparer cette évaluation seront déterminés à partir des coûts des intrants entrant dans la constitution de chaque élément de l'ouvrage auxquels seront ajoutés les différents frais généraux et la marge de l'entreprise.



Les montants seront en francs CFA. Le détail estimatif confidentiel inclura une décomposition du coût TTC de l'investissement en coût HT et Taxes, puis une décomposition du coût HT en devises et coûts locaux. Il sera accompagné d'une note justificative de la répartition des dépenses en devises et en monnaie locale, ainsi que d'un rapport d'analyse des prix unitaires utilisés donnant les sous détails justifiés.

Le devis estimatif confidentiel confectionné par poste et par regroupement de postes suivant les TDR comprendra le coût global des travaux. Une décomposition sera donnée par grands postes et pour chaque grand poste, par séries de prix unitaires. Cette évaluation sera présentée sous la forme d'un dossier confidentiel qui sera remis uniquement au Maître d'Ouvrage et au Chef de Service du Marché.

### 3.4 Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

Le consultant devra proposer au Maître d'ouvrage les modalités de la consultation des Entreprises pour la construction des différents ouvrages et la maîtrise d'oeuvre.

Le Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) comporte deux parties :

a) La partie I, qui contient les pièces à caractère technique extraites du dossier APD qui serviront de base au contrat :

- les plans, dessins, notes de calculs, résultats de sondages ou autres pièces (voir les articles 12, 13, 14) constitutives du marché, engageant ainsi la responsabilité du Concepteur.
- le devis descriptif TCE (Tous Corps d'Etat) ;
- le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) ;
- Le devis quantitatif des lots architecturaux ;
- Le bordereau des prix unitaires conforme au devis quantitatif.

b) La partie II, qui contient les pièces dites administratives du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux et de la maîtrise d'œuvre propres à faciliter aux entreprises et aux consultants la compréhension du dossier.

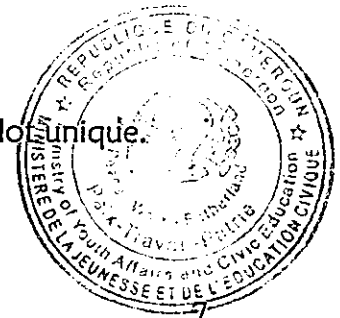
### IV- FINANCEMENT :

Les prestations objet du présent AMI sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique pour un montant de Quatre-vingt dix-huit millions cinq cent soixante treize mille (98 573 000) Francs CFA TTC.

### V-ALLOTISSEMENT :

Les prestations objet du présent AMI sont constituées d'un lot unique.

### VI-PARTICIPATION ET ORIGINE :



La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouverte à égalité de conditions aux Cabinets d'Architectes et/ou Bureaux d'Etudes Techniques installés au Cameroun et justifiant des compétences et expériences avérées.

## **VII- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

### **7.1 Volume 1 : Dossier administratif**

- a. Une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint s'il est présélectionné ;*
- b. L'attestation d'immatriculation en cours de validité ;*
- c. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire datant de moins de trois mois ;*
- d. Le registre de commerce et de crédit mobilier délivré par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat,*
- e. Le plan de localisation du candidat signé sur l'honneur ;*
- f. L'attestation de conformité fiscale délivrée par les services des impôts ;*
- g. Le certificat de non exclusion des marchés publics délivré par l'ARMP ;*
- h. l'accord de Groupement, le cas échéant ;*
- i. une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat.*

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur et, devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des dossiers.

En cas de groupement des candidats, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées ci-dessus à l'exception des Pièces a et c.

### **7.2 Volume 2 : Dossier Technique**

Le dossier technique du candidat devra comprendre :

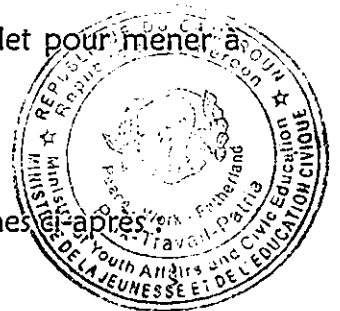
- a. l'organigramme complet du candidat ;*

Le candidat proposera dans son offre un organigramme complet pour mener à bien sa mission.

- b. la liste du personnel d'encadrement du candidat ;*

Pour l'exécution de sa mission le candidat mobilisera les personnes ci-après :

#### ***b.1 : Les Experts Clés***



Pour l'Expert Architecte sénior, Chef de mission, les qualifications ci-après seront requises :

- ✓ L'expert proposé doit être un Architecte senior diplômé de formation disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de génie-civil.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Il est chargé entre autre de coordonner les activités de l'étude à réaliser. L'expert doit avoir assuré avec succès comme Chef de Mission, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins cinq (05) projets dans le secteur de BTP.

Pour l'Expert Architecte Junior, les qualifications ci-après seront requises :

- ✓ L'expert proposé doit être un Architecte junior, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de génie-civil.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés au moins trois (03) qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Architecte Junior, les qualifications ci-après seront requises :

- ✓ L'expert proposé doit être un Architecte junior, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de génie-civil.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés au moins trois (03) qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur de génie civil Sénior, les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du génie civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans le suivi et la réalisation des projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins cinq (05) projets réalisés dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.



Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bel et bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur de génie civil Junior, les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du génie civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le suivi et la réalisation des projets similaires.

Il devra avoir suivi ou réalisé au moins trois (03) projets dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bel et bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur en génie électrique ou électromécanicien, les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur de génie électrique ou électromécanicien, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans les projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

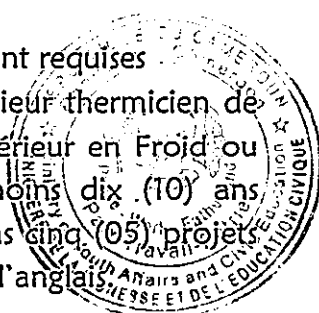
Pour l'Expert Ingénieur Informaticien, électrotechnicien ou de télécommunications, les qualifications ci- après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur informaticien, électrotechnicien ou télécommunications (Bac +3) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi ou réalisé au moins trois (03) projets similaires dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur thermicien les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit disposer d'un diplôme d'Ingénieur thermicien de niveau BACC +5 ou disposé d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur en Froid ou Climatisation, de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi au moins cinq (05) projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.



Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur géotechnicien les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans les projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans la réalisation des projets similaires dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert géomètre les qualifications ci-après seront requises

L'expert proposé doit être un ingénieur géomètre, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

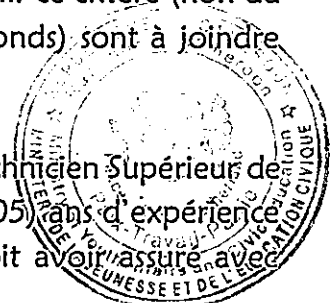
Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert technicien supérieur géotechnicien les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 2), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert projeteur architecture et/ou genie civil : le Technicien Supérieur de génie civil (de formation minimale BAC+2) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience avec une bonne maitrise des logiciels de CAO/DAO. L'expert doit avoir assuré avec



succès comme projeteur, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins trois (03) projets de BTP

Pour l'Expert projeteur corps d'états techniques : le technicien supérieur génie électrique ou plomberie ou climatisation de formation minimale (BAC+2) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience avec une bonne maitrise des logiciels de CAO/DAO. L'expert doit avoir assuré avec succès comme projeteur, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins trois (03) projets de BTP.

#### ***b.2 : Personnel d'Appui et Support***

Le personnel d'appui se répartit comme suit :

- ✓ Un (01) Secrétaire comptable disposant d'un niveau BAC + 2 en Sciences Economiques ou en comptabilité ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- ✓ Un (1) Responsable administratif de niveau BAC + 3 avec 5 ans d'expérience ;
- ✓ Un (1) Chauffeur disposant d'un permis de conduire de catégorie « B » avec au moins cinq (05) années d'expérience.

**N.B :** L'absence de présentation des copies certifiées des diplômes et des attestations de disponibilité entraînera la non évaluation du personnel concerné.

#### ***c. Liste des moyens matériels et logistiques :***

Le Consultant mettra en place tous les moyens logistiques et matériels nécessaires pour un bon accomplissement de ses missions et déclinés ainsi qu'il suit :

|   |                                                          |                                                            |
|---|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1 | Matériels informatiques                                  | Ordinateurs                                                |
|   |                                                          | Imprimantes                                                |
|   |                                                          | Photocopieurs                                              |
|   |                                                          | Table traçante                                             |
| 2 | Logiciels                                                | Logiciel de calcul                                         |
|   |                                                          | Logiciel de conception et de dessin assisté par ordinateur |
| 3 | Logistique                                               | Véhicules                                                  |
|   |                                                          | Téléphone, fax                                             |
|   |                                                          | Connexion internet                                         |
| 4 | Matériels et Equipements géotechniques et topographiques | Pénétrromètre dynamique lourd                              |
|   |                                                          | Pressiometre avec sonde pressiometrique                    |
|   |                                                          | Densitometre à membrane                                    |
|   |                                                          | Boite de cisaillement                                      |
|   |                                                          | Moule proctor                                              |
|   |                                                          | Station totale                                             |

#### **d. Les références du candidat**

Les références présentées par le Consultant et/ou le Groupement seront validées sur la base des pièces justificatives dûment signées par les bénéficiaires de prestations (Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué).

Le candidat présentera ses références tout en précisant le nombre d'années d'expérience pour les prestations de maîtrise d'œuvre partielle ou complète dans le domaine des Bâtiments et Equipements Collectifs.

e. L'autorisation de vérification des déclarations:

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du Cabinet ou du mandataire du groupement devra permettre au Maître d'Ouvrage de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires à l'effet de s'assurer de l'existence et de l'état du matériel annoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

**VIII. DUREE D'EXECUTION DE LA MISSION**

La durée maximale prévisionnelle de la mission est de trois (03) mois non compris les délais de validation des rapports intermédiaires et du rapport final.

**IX- REMISE DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Rue ESSONO ELA 3015 Yaoundé 3, BP 16360 Yaoundé, Porte 009, Tél : 222 203 570, au plus tard le 30 MARS 2026 à 12 heures précises.

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

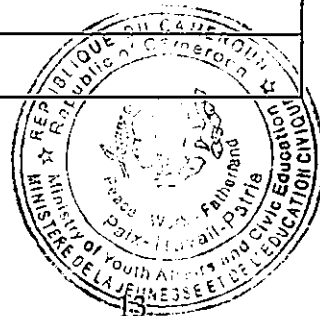
**N° 01/AMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2026 DU 17 FEV 2026**

**RELATIF A LA PRE-SELECTION DES CABINETS D'ARCHITECTES/BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES POUR LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT, DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE DEVANT ABRITER LE CENTRE DE REFERENCE POUR LE REARMEMENT MORAL, CIVIQUE ET ENTREPRENEURIAL (REAMORCE) SIS A NKOLNDA**

|                  |                                                      |
|------------------|------------------------------------------------------|
| MAITRE D'OUVRAGE | LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE |
| FINANCEMENT      | BIP MINJEC 2026                                      |
| IMPUTATION       | LIGNE : 60 26 283 1 68000002 361313                  |

**« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

**X- PUBLICATION DES RESULTATS**



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 01/AMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2026 DU .....  
RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT, DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE DEVANT ABRITER LE CENTRE DE REFERENCE POUR LE REARMEMENT MORAL, CIVIQUE ET ENTREPRENEURIAL (REAMORCE) SIS A NKOLNDA.

Après analyse des dossiers, les résultats seront portés à la connaissance de tous les soumissionnaires par voie de presse.

Les soumissionnaires retenus seront consultés dans le cadre d'un Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément aux dispositions du Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics.

#### **XI- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :**

##### **a- Critères éliminatoires**

- *Dossier incomplet ou non-conforme aux prescriptions du présent Avis ;*
- *Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;*
- *Dossier administratif et technique non conforme aux spécifications du 6.1 et 6.2 du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (AMI).*

##### **b- Critères essentiels**

| N° | CRITERES D'EVALUATION                                                                                             | POINTS |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1  | Références du Candidat acquises dans la réalisation des projets similaires au cours des dix (10) dernières années | 10     |
| 2  | Méthodologie du travail assortie d'un chronogramme d'activités intégrant toutes les étapes de la mission          | 25     |
| 3  | Moyens humains à mobiliser (Qualification et expérience des experts)                                              | 15     |
| 4  | Moyens matériels et logistiques à mobiliser                                                                       | 15     |
| 5  | Compréhension de la mission                                                                                       | 20     |
| 6  | Présentation du dossier de candidature                                                                            | 05     |

***NB : Seuls les candidats ayant obtenu, à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à 80 points sur 100, seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.***

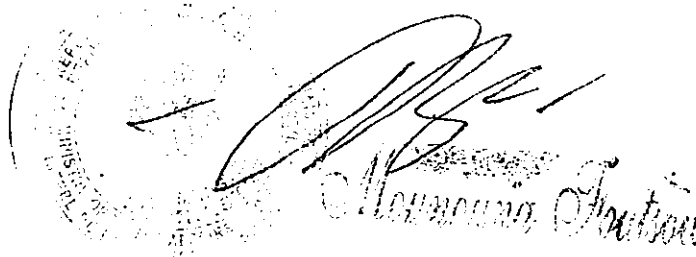
#### **XII- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (Porte 009) Rue ESSONO ELA 3015 Yaoundé 3, BP 16360 Yaoundé, Porte 011, Tél : 222 203 570.

Yaoundé le, 17 FEV 2026

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE**  
(Maître d'Ouvrage)

**Ampliations:**  
- MINMAP ;  
- DG/ARMP ;  
- CPM;  
- SOPECAM;  
- CHRONO;  
- ARCHIVES;  
- AFFICHAGE.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET  
CIVIC EDUCATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

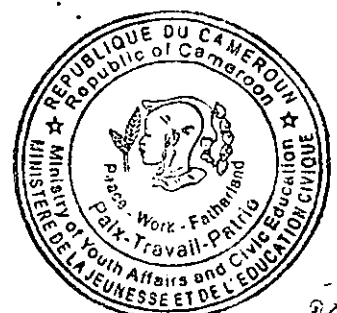
MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST No. 10.1..... /  
CEI/MINJEC/SG/DAG/ SDBBM/SM/2026 OF 17 FEB 2026

FOR THE SELECTION OF AN ARCHITECTURAL FIRM/TECHNICAL DESIGN  
OFFICE TO CARRY OUT ARCHITECTURAL, TECHNICAL AND  
GEOTECHNICAL STUDIES FOR THE DEVELOPMENT, REHABILITATION AND  
EXTENSION OF THE COMPLEX TO HOUSE THE REFERENCE CENTRE FOR  
MORAL, CIVIC AND ENTREPRENEURIAL REARMAMENT (REAMORCE)  
LOCATED IN NKO LINDA

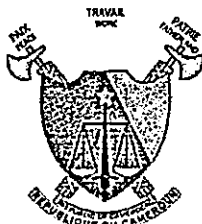
|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| CONTRACTING<br>AUTHORITY | THE MINISTER OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC<br>EDUCATION |
| SOURCE<br>FINANCING:     | OF MINJEC PIB, 2026 FINANCIAL YEAR                   |
| BUDGETARY                | LINE 60 26,283 1 68000002 361313                     |

FEBRUARY 2026



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE  
L'EDUCATION CIVIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST No...0.1.... /  
CEI/MINJEC/SG/DAG/ SDBBM/SM/2026 OF ..1.7..FEV 2026

FOR THE SELECTION OF AN ARCHITECTURAL FIRM/TECHNICAL DESIGN OFFICE TO  
CARRY OUT ARCHITECTURAL, TECHNICAL AND GEOTECHNICAL STUDIES FOR THE  
DEVELOPMENT, REHABILITATION AND EXTENSION OF THE COMPLEX TO HOUSE  
THE REFERENCE CENTRE FOR MORAL, CIVIC AND ENTREPRENEURIAL  
REARMAMENT (REAMORCE) LOCATED IN NKOLNDA

|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| CONTRACTING<br>AUTHORITY | THE MINISTER OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC<br>EDUCATION |
| SOURCE OF<br>FINANCING:  | MINJEC 2026 PIB                                      |
| BUDGETARY                | LINE 60 26,283 1 68000002 361313                     |

CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST

The purpose of this Notice of Call for Expressions of Interest (ASMI) is the pre-selection of Architectural Firms or Technical Design Offices willing to participate in the pre-qualification process in view of the constitution of a short list to participate in the restricted National Call for Tenders related to the selection of Architectural Firms / Technical Design Bureaux to carry out the architectural, technical and geotechnical studies of the construction project of the Youth Complex in the Mpalla neighbourhood in Kribi ; PHASE 1:

II. PERFORMANCE OBJECTIVES

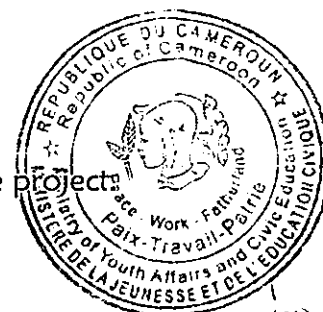
*2.1 Overall Objective*

The overall objective of the mission is to carry out comprehensive preliminary studies for the development, rehabilitation and extension of the complex that will house the Reference Centre for Moral, Civic and Entrepreneurial Re-armament located in Nkolnda.

*2.2 Specific objectives*

The specific objectives of the mission are to:

- carry out architectural, technical and geotechnical studies for the project



- To evaluate the construction and equipping costs of the different components of the project;
- assist the Contracting Authority in preparing the tender documents for the recruitment of contractors to carry out the work.

### III. SCOPE OF THE MISSION

The services expected from the architectural firm/technical design office will consist of:

- *preparing the preliminary design file (APS);*
- *Elaborating the Detailed Preliminary Draft (DPP) including the;*
  - *Architectural plans at 1/50th scale, façades, perspectives, sections, ground plans, etc.);*
  - *Technical drawings of the structures (foundations, superstructures, reinforcement, formwork etc. ...);*
  - *plans for technical trades (electrical, air conditioning, plumbing, sanitation, etc.);*
- *produce structural calculation notes and secondary trade notes for each operation;*
- *prepare a report on the project's geotechnical studies;*
- *develop a Construction Project Plan (PEO);*
- *Evaluate the estimated costs of the different components of the Project;*
- *prepare the tender documents for the building renovation and extension works;*
- *Produce the draft to be submitted for validation;*
- *organise a technical validation workshop for the final report;*
- *Produce the final report and five (05) sets of Plans at 1/50th scale including the electronic version.*

#### 3.1 Preparation of the preliminary Draft (APS)

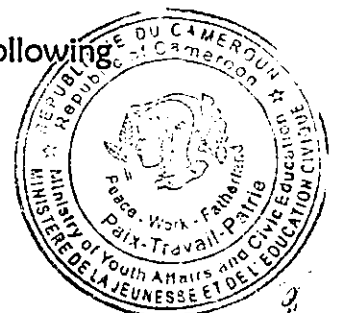
This phase will involve reviewing the draft APS made available to it by the project owner, including new guidelines and recommendations.

To validate this phase, the consultant will have to comply with the following:

- The architectural programme proposed by the project owner;
- Comments and reservations;
- The conformity of the complete APS file with the TOR, the standards and regulations in force, and the rules of the trade.

a) The Consultant shall provide the Project owner with the following documents:

- A ground plan of the site;



- A topographical survey;
- the overall solution (general part and technical solution) to be retained for all the works, as well as the distribution of the works and their spatial connections.

b) Preparation of the Preliminary Draft Summary (APS).

It shall comprise:

3.1.1 Graphic documents

- 1 mass scale plan 1/200th;
- 2 colour perspectives of the project;
- the main view of the project;
- the view highlighting the different components of the project;
- the following set at 1/100th scale;
  - a perpendicular (longitudinal) section;
  - a parallel (transversal) section;
  - the plans of the different floor levels.
- The summary study of the technical and technological equipment;

3.1.2 Written documents

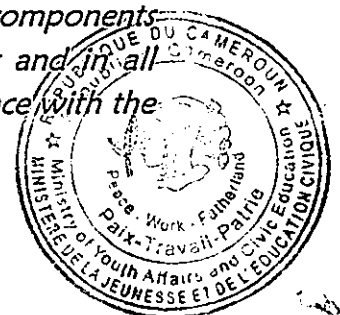
A note of at least six pages explaining:

- the operation and architectural part chosen;
- the choice of support structures and especially the foundations;
- the calculation of the gross surface area / useful surface area ratio for the whole programme;
- The calculation notes which must clearly set out the assumptions which will serve as the basis for the calculation of the APD.

3.2 Preparation of the Detailed Preliminary Draft (APD)

The Detailed Preliminary Draft file comprises three parts:

- *A brief of a descriptive, explanatory and justificatory nature devoted to:*
  - *The indication of all the regulatory provisions, easements and the use that is made them;*
  - *Justification of the types of works recommended, particularly through a presentation and comparative study of the different types of works which may reasonably be envisaged as part of the overall adopted solution and, where appropriate, of the variants likely to be accepted;*
  - *The description of the works and their main construction components insofar as it is necessary for the comprehension of the plans and in all cases, explain the construction methods as well as the compliance with the standards of occupancy and use;*



- Indication of desirable dates and normal deadlines for implementation and use;
  - Indication of technically homogeneous batches, each of which will give rise to a particular specification;
  - An indication of the basis for detailed assessment of the costs of implementation and the uncertainty associated with them;
  - The accessibility of the different floors of the building for disabled persons.
- A technical file of the works, including:
- Graphic documents:
- Topographical plans (surveys and contour lines throughout the entire site);
  - Overall plans: plan views, sections, façades, elevations and contours at scales 1/100th and 1/50th representing the works in their knowledge and defining their adaptation to the terrain, with the indication of the surfaces offered and in relation to the surfaces requested in the programme;
  - Plans and schematic diagrams of the main equipment;
  - The plans of the repetitive features on a scale of 1:20;
  - general plans (site plan, road and utilities plans, etc., at scales of 1:100 or 1:200.
  - Existing VRD network plans;
  - The earthwork plan of the platforms;
  - Road plans on a scale of 1/200th and 1/200th with contours;
  - The remediation plan;
  - The water network plan;
  - Electricity, telephone network and street lighting plans;
  - The plans of the computer network;
  - Closure and water basin plans (if applicable);
  - The plan for connecting the proposed networks to public networks;
  - Structural plans: foundations and superstructure;
  - Detailed structural plans (formwork) with their nomenclatures, construction details, calculation notes and supporting documents;
  - Air conditioning and forced ventilation, calculations and supporting documents;
  - Electricity and telephone, signalling and sound installation, call system, location of light points, telephone and circuits on architectural plans, circuit breaker panels;
  - Technological equipment;
  - Plans on implementation details, where applicable, calculations and supporting documents;



- *Plumbing, layout of networks on the plan at 1/ 50<sup>th</sup> and, details at 1/20<sup>th</sup> or 1/10<sup>th</sup> scale, location of off-cuts and columns on the architectural implementation plans, specifications concerning the particular works with calculations and justifications;*
- *VRD.*
- *. Final implementation plans for platforms, cross-sections throughout the lengths and breadths of pathways, details of sewerage networks with dimensioning of pipelines.*
- *Calculation notes for structures and secondary works for each operation.*

Written documents:

- *The site geotechnical sounding report,*
- *The descriptive estimate of the architectural and technological lots, which will be established lot by lot and according to the items included in the quantitative estimate. Each item will be described in detail both in terms of implementation and the required quality and control methods, as well*
- *as the position description. In the case of technical equipment, the marks or references must be specified;*

- **Estimate of the building permit**

Designers will have to compile and submit a building permit application file based on the approved APD file.

At this APD stage, the designer will take into account all the remarks and observations made during the approval of the APS, which will be compiled in a file annexed to the APD.

### 3.3 Confidential assessment of the cost of works and equipment

A detailed confidential estimate of the cost of the Work will be provided by the Consultant reflecting physical contingencies and anticipated price increases during the expected duration of the Work. The price variation shall be based on a study of price trends over the past five years.

The elements of the prices necessary to enable the Design Office to prepare this evaluation shall be determined on the basis of the costs of the inputs entering into the constitution of each element of the work to which shall be added the various overheads and the margin of the company.

The amounts shall be in CFA francs. The confidential estimate will include a breakdown of the total cost of the investment, including VAT, into the cost excluding VAT and taxes, and then a breakdown of the cost excluding VAT into foreign currency and local costs. It shall be accompanied by a note justifying the breakdown of expenditure in foreign currency and local currency, as well as a report analysing the unit prices used, giving the justified sub-details.



The confidential cost estimate per item and per grouping of items according to the TOR with the overall cost of the work. A breakdown will be given by major line items and for each major line item, by series of unit prices. This evaluation will be presented as a confidential file to be submitted only to the Contracting Authority and to the service head for Contracts.

### 3.4 The preparation of tender documents (DAO)

The consultant will have to propose to the Contracting Authority the modalities for consulting Contractors for the construction of the various works.

The Tender File (D.A.O.) has two inner folders:

a) Folder I, which contains technical documents extracted from the APD file to be used as the basis for the contract:

- plans, drawings, calculation notes, results of surveys or other documents (see articles 12, 13, 14) that make up the contract, thereby binding the Designer's liability.
- TCE (All Building Trades) descriptive estimate;
- Special Technical Specifications;
- The quantitative estimate of the architectural lots;
- The unit price list in accordance with the quantity estimate.

b) Folder II, which contains the so-called Administrative Documents of the Tender Documents (DAO) of the works to ease the companies' understanding of the file. These documents are mentioned in the SCC as constituent parts of the contract.

### IV- FINANCING:

The services covered by this CEI are financed by the Public Investment Budget of the Ministry of Youth Affairs and Civic Education for the sum of ninety-eight million five hundred and seventy-three thousand (98,573 000) CFA francs including tax.

### V-ALLOCATION:

Services covered by this Call for expressions of interest are provided in a single batch.

### VI-PARTICIPATION AND ORIGIN:

Participation in this Call for Expressions of Interest (CEI) is open on equal terms to architectural firms and technical design offices established in Cameroon with proven skills and experience.

### VII- APPLICATION FILE

To avoid seeing their bid rejected, bidders must present in the clearest and most detailed terms possible, the following items which are to be reported and will be checked.



## 7.1 Folder 1: Administrative file

- a. A letter stating that the Bidder intends to bid on the Limited Call for Tenders should he/she be pre-selected;
- b. A copy of the taxpayer's valid tax card certified by the competent tax authorities;
- c. A certificate of the tenderer's current bank account;
- d. The tenderer's location plan;
- e. A certificate of tax compliance issued by the tax authorities;
- f. A certificate of non-exclusion from public procurement issued by the ARMP;
- g. Grouping Agreement, if applicable;
- h. a certificate of non-bankruptcy issued by the Court Registry of the candidate's place of business.

The required administrative documents must be produced in their originals or certified copies by the issuing authority and must be less than three (03) months old on the initial date of submission of the files, or else they will be rejected.

In the event of a grouping of tenderers, each member of the group shall produce each of the administrative documents listed above, with the exception of documents 1 and 3.

*N.B: If the above-mentioned documents are missing or invalid, the application will be rejected altogether.*

## 7.2 Folder 2: Technical File

The Tenderer's technical file must include:

- a. the complete organisational chart of the tenderer;

the candidate will propose a complete organisational chart in their bid to carry out their mission.

- b. the list of management personnel of the tenderer;

To carry out their mission, the candidate will mobilise the following people:

### *b.1: Key Experts*

For the Expert Senior Architect, Head of Mission, the following qualifications are required:

- ✓ The proposed expert must be a qualified senior architect with at least ten (10) years' experience in the field of design and supervision of construction works for buildings and civil engineering structures.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such



experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible project owner, funders) must be included in the submission.

Among other things, he or she is responsible for coordinating the design activities to be carried out. The expert must have successfully completed, as Project Manager, the studies and/or on-site supervision of at least five (05) construction projects.

For the Junior Architect Expert, the following qualifications are required:

- ✓ The proposed expert must be a junior architect with a degree and five years of higher education, with at least five (05) years of experience in the field of studies and supervision of construction works for buildings and civil engineering structures.

He/she must have supervised at least three (03) similar construction projects. He must be fluent in spoken and written French and English.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed (at least 4) that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, project owner, funders) must be included in the submission.

For the Junior Civil Engineer Expert, the following qualifications are required:

- ✓ The proposed expert must be a civil engineer, with a degree and level of training (A/L + 5), with at least five (05) years of experience in similar projects, and must be registered with the Order of Civil Engineers.

He/she must have supervised at least three (03) similar construction projects. He must be fluent in spoken and written French and English.

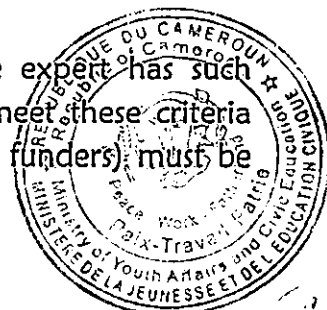
A copy of the diploma and a statement proving that the expert does indeed have such experience, citing the projects completed that enable him to meet this criterion (not the project, country, dates, project owner, funders) must be included in the submission.

For the expert electrical engineer or electromechanical engineer, the following qualifications will be required.

- ✓ The proposed expert must be an electrical or electromechanical engineer, with a degree and level of training (A/L + 5), with at least 10 years of experience.

He/she must have worked on at least three (03) similar construction projects. He/she must be fluent in spoken and written English and French.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible Contracting Authority, funders) must be included in the submission file.



For the expert computer engineer, electrical engineer or telecommunications engineer, the following qualifications will be required

- ✓ The proposed expert must be a computer engineer (networks option), electrical engineer or telecommunications engineer (A/L +3) with at least five (05) years' experience in similar projects.

He/she must have been involved in at least three (03) similar construction projects. He/she must be fluent in spoken and written English and French.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible Contracting Authority, funders) must be included in the submission file.

For the expert thermal engineer, the following qualifications are required

- ✓ The proposed expert must have a degree in thermal engineering at A/L +5 or a higher education degree in refrigeration or air conditioning at A/L + 5, with at least ten (10) years' experience in similar projects.

He/she must have worked on at least five (05) similar construction projects.

He must be fluent in spoken and written French and English.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible Contracting Authority, funders) must be included in the submission file.

For the geotechnical engineer expert, the following qualifications are required,

- ✓ The proposed expert must be a civil engineer with a degree and five years of higher education, with at least ten (10) years of experience in similar projects.

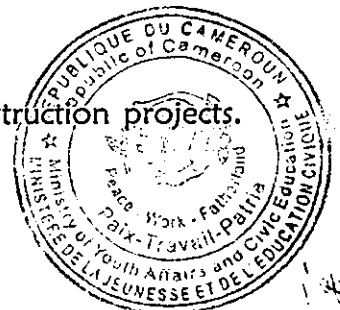
He/she must have been involved in at least three (03) similar construction projects. He/she must be fluent in spoken and written English and French.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible Contracting Authority, funders) must be included in the submission file.

For the Expert Surveyor, the following qualifications are required:

The proposed expert must be a qualified surveyor with a degree (A/L + 5) and at least five (05) years' experience in similar projects.

He/she must have worked on at least three (03) similar construction projects. He/she must be fluent in spoken and written English and French.



A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible Contracting Authority, funders) must be included in the submission file.

For the expert senior geotechnical engineer, the following qualifications are required

- ✓ The proposed expert must be a civil engineer, with a degree and level of training (A/L + 2), with at least five (05) years of experience in similar projects.

He/she must have been involved in at least three (03) similar construction projects. He/she must be fluent in spoken and written English and French.

A copy of the diploma and a statement proving that the expert has such experience, citing the projects completed that enable him/her to meet these criteria (not the project, country, dates, responsible Contracting Authority, funders) must be included in the submission file.

For the Expert, Architectural and/or Civil Engineering Designer: Senior Civil Engineering Technician (minimum A/L +2 years of training with at least five (05) years of experience and a good command of CAD/CAM software. The expert must have successfully completed, as a designer, the design and/or on-site supervision of at least three (03) construction projects.

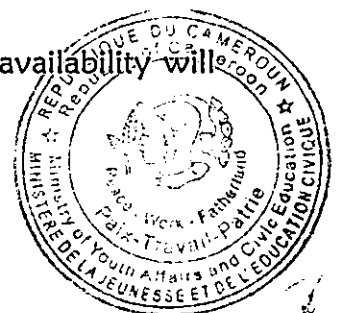
For the Expert, Technical Specifications Designer: Senior Technician in electrical engineering, plumbing or air conditioning with a minimum of two years of training (A/L+2) and at least five (05) years of experience with a good command of CAD/CAM software. The expert must have successfully completed, as a designer, the design and/or on-site supervision of at least three (03) construction projects..

#### *b.2: Support Staff*

The support staff is made up as follows:

- ✓ A Secretary-accountant with A/L + 2 years in Economics or Accounting and at least five (05) years of experience;
- ✓ One (1) Administrative official with a bachelor's degree + 3 years and 5 years of experience;
- ✓ A driver with a Category B driving licence and having at least five (05) years of experience.

N.B: Failure to submit certified copies of diplomas and certificates of availability will result in the staff concerned not being assessed.



c. List of Material and logistical resources:

The Consultant shall provide all the logistical and material resources necessary for the proper performance of its tasks, as detailed below:

|   |                                                    |                                             |
|---|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1 | IT equipment                                       | -Computers;                                 |
|   |                                                    | Printers                                    |
|   |                                                    | Photocopiers                                |
|   |                                                    | Plotter                                     |
| 2 | - Software                                         | Calculation software                        |
|   |                                                    | Computer-aided design and drafting software |
| 3 | Logistics Commission                               | Vehicles                                    |
|   |                                                    | Telephone, fax                              |
|   |                                                    | Internet Connection                         |
| 4 | Geotechnical and surveying equipment and materials | Heavy dynamic penetrometer                  |
|   |                                                    | Pressure meter with pressure probe          |
|   |                                                    | Membrane density meter                      |
|   |                                                    | Shear box                                   |
|   |                                                    | Proctor mould                               |
|   |                                                    | Total station                               |

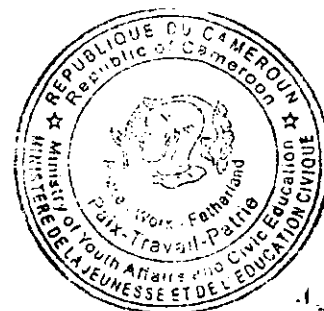
d. References of the bidder

References presented by the Consultant and/or Group will be validated on the basis of supporting documents duly signed by the beneficiaries of the services Contracting Authority or his Representative).

The Candidate will present his references while specifying the following:

- *number of years of experience for partial or complete project management services in the field of public utility buildings.*

e. Authorization to check declarations:



This authorization, duly signed by the Director General of the Architectural Firm or the representative of the consortium, must allow the Contracting Authority to carry out all the checks deemed necessary to ensure the existence of the material announced in the application file and the accuracy of the information relating to the references submitted to the Project Owners concerned.

#### VIII. MISSION DURATION

The maximum estimated duration of the mission is three (03) months, not including the time required for validation of the interim reports and the final report.

#### IX- SUBMISSION OF FILES

Tender files comprising volumes 1 and 2, written in French or English, produced in five (5) copies, one (01) original and four (04) copies marked as such, must be sent in sealed envelopes to the Ministry of Youth Affairs and Civic Education, Department of General Affairs, Contracts Service located at ESSONO ELA STREET 3015 Yaoundé III, P.O. Box 16360 Yaoundé, Door 11, Phone: 222.203.570.

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST No...01... /  
CEI/MINJEC/SG/DAG/ SDBBM/SM/2026 OF 1.7...FEB 2026

*FOR THE SELECTION OF AN ARCHITECTURAL FIRM/TECHNICAL DESIGN OFFICE TO  
CARRY OUT ARCHITECTURAL, TECHNICAL AND GEOTECHNICAL STUDIES FOR THE  
DEVELOPMENT, REHABILITATION AND EXTENSION OF THE COMPLEX TO HOUSE  
THE REFERENCE CENTRE FOR MORAL, CIVIC AND ENTREPRENEURIAL  
REARMAMENT (REAMORCE) LOCATED IN NKOLNDA*

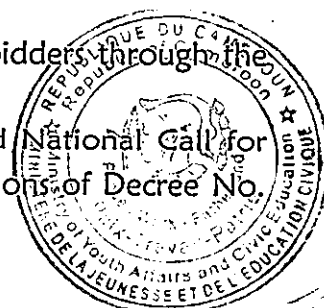
|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| CONTRACTING<br>AUTHORITY | THE MINISTER OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC<br>EDUCATION |
| SOURCE OF<br>FINANCING:  | MINJEC 2026 PIB                                      |
| BUDGETARY                | LINE 60 26,283 1 68000002 361313                     |

"TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDERS OPENING SESSION"

#### X- PUBLICATION OF RESULTS

After files review, the results will be made available to all bidders through the press.

The selected bidders will be consulted as part of a restricted National Call for Tenders which will be sent to them in accordance with the provisions of Decree No. 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Procurement Code.



## XI- CRITERIA FOR EVALUATING THE offered:

a-

- *Incomplete file or non-compliance with the requirements of this Notice;*
- *False declaration or falsified documents;*
- *Administrative and technical file not in conformity with the specifications of 6.1 and 6.2. of this Call for Expression of Interest (AMI).*

b- Essential Criteria

| No. | EVALUATION CRITERIA                                                                             | MARKS |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1   | Candidate's references gained in the execution of similar projects over the past ten (10) years | 10    |
| 2   | Work methodology with an activity schedule integrating all stages of the task                   | 25    |
| 3   | Human Resources (Qualification and Experience of Experts) to be mobilized                       | 15    |
| 4   | Material and logistical resources to be mobilized                                               | 15    |
| 5   | Understanding of the Task                                                                       | 20    |
| 6   | Presentation of the application file                                                            | 05    |

*NB: Only candidates who must have obtained, at the end of this assessment, a score greater than or equal to 80 marks out of 100, will be pre-qualified for the Restricted National Call for Tenders.*

## XII- ADDITIONAL INFORMATION:

Additional technical information can be obtained from the Ministry of Youth Affairs and Civic Education, General Affairs Department, Public Contracts Service (door 009), P.O. Box 16360 Yaoundé, Phone: 222,203,570.

Yaoundé, the 17 FEB 2026

MINISTER OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC EDUCATION  
(Contracting Authority)

### Copies:

- MINMAP;
- DG/ARMP;
- PMO;
- SOPECAM;
- PUBLIC RECORDS;
- ARCHIVES;
- PUBLIC POSTING.

The image shows a circular official stamp of the Ministry of Youth Affairs and Civic Education. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in black ink. To the right of the signature, there is a date stamp that reads '17 FEB 2026'.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE  
L'ÉDUCATION CIVIQUE



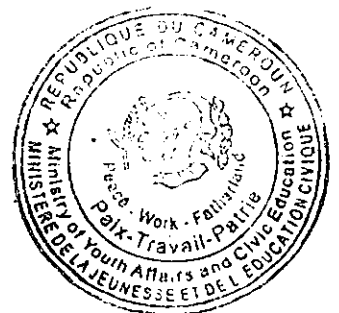
REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION

## ANNEXE I

### TERMES DE REFERENCES DU PROJET



# SOMMAIRE

## I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1.1. CONTEXTE

Lors de son adresse à la jeunesse le 10 février 2023 Monsieur le Président de la République Son Excellence PAUL BIYA Chef de l'Etat a prescrit la mise en place d'un centre de référence pour le réarmement moral, civique et entrepreneurial (REAMORCE). Celles-ci ont été rappelées à une nouvelle lors de ses adresses le 10 février 2024 au moment où il a exhorté les jeunes à s'approprier pleinement les valeurs civiques et morales qui fondent la vie en société.

Il convient ainsi de relever que la mise en place de cette importante structure dédiée à la jeunesse par la Haute Hiérarchie la lutte contre la dépravation des mœurs les comportements inciviques et deviants, la violence, l'intolérance et l'indiscipline qui constituent les grands maux qui minent la société actuelle.

Ainsi, il y'a lieu de relever que le projet d'aménagement, de réhabilitation et d'extension du complexe abritant les services du centre de référence pour le réarmement morale, civique et entrepreneurial (REAMORCE) revêt une importance significative dans la perspective de la campagne présidentielle prévue au cours de l'Exercice 2025. Ce projet se decline en deux (02) Phase 1 et 2 aux montants respectifs de :

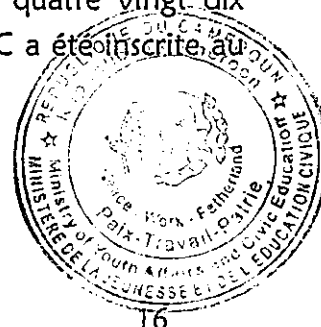
- 99 931 500 Francs cfa (quatre vingt dix neuf millions neuf cent trente un mille cinq cent) pour la réalisation des études préalables des projets de construction des bâtiments à usage de bureaux des immeubles à usage de logements et de restauration de cafétariat et de commerces, des centres de formation et d'un auditorium de 2500 places environ....etc
- 98 573 000 Francs cfa (Quatre vingt dix huit millions cinq cent soixante treize mille) TTC pour la réalisation des études architecturales, techniques et géotechniques du projet d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures existantes et de sécurisation du site, la construction d'un bloc pédagogique et d'un bloc de sports et loisirs et enfin l'aménagement des voiries et réseaux divers.

Sagissant de la première phase de ce projet, il convient de relever que les dépenses y afférentes, ont déjà été prévues, au PTA 2025 du MINJEC et celles-ci ont été exécutées par le Cabinet 2KAP CONCEPT à la grande satisfaction du Maître d'ouvrage et réceptionnées en novembre 2025.

Quant à la deuxième phase du dit projet, une dotation de quatre vingt dix millions cinq cent soixante treize mille (98 573 000) Francs CFA TTC a été inscrite au Budget d'Investissement Public de mon département ministériel.

## II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

### 2.1 Objectif général



L'objectif général de la mission est de réaliser les études préalables complètes de la Phase 2 du projet d'aménagement, de réhabilitation et d'extension du complexe devant abriter le Centre de Référence pour le Réarmement Moral, Civique et Entrepreneurial, sis à Nkolinda relativement aux six (06) composantes ci-après :

- *Harmonisation des façades des infrastructures existantes (Bâtiment de l'auditorium de 200 places et du Bâtiment Foyer) suivant la ligne architecturale adoptée par le MINJEC en 2024;*
- *Construction d'un bloc pédagogique (Bâtiment salles de cours) ;*
- *Construction d'une zone de sports (Bâtiment Gymnase) ;*
- *Réaménagement des plates formes existantes ;*
- *Sécurisation du site (réhabilitation et extension de la clôture existante, construction de deux(02) guérites et de deux(02) portiques d'entrées) ;*
- *Aménagement des voiries et réseaux divers.*

## 2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la prestation sont :

- *Parachever les études architecturales, techniques et géotechniques du projet.*
- *Evaluer les coûts de construction et d'équipements des différentes composantes du projet ;*
- *Confectionner les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux.*

## III. DESCRIPTION DU PROJET

Le consultant a pour mission principale la réalisation des études architecturales, techniques et géotechniques en vue de l'exécution des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension du Centre de Référence pour le Réarmement Moral, Civique et Entrepreneurial (REAMORCE) sis à Nkolinda.

Cette mission se décline en plusieurs sous missions conformément au tableau ci-dessous :

| N° | OBJECTIFS                             | DELAI DE REMISE DES DOCUMENTS | NOMBRE D'EXEMPLAIRES A DEPOSER                                                               |
|----|---------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Rapport programme d'action            | 02 semaines                   | 05 exemplaires sur rapport papier et 05 exemplaires sur support électronique (CD ou clé USB) |
| 2. | Dossier d'Avant Projet Sommaire (APS) | 04 semaines                   | 05 exemplaires sur rapport papier et 05 exemplaires sur support électronique (CD ou clé USB) |
| 3. | Dossier d'Avant projet Détaillé (APD) | 06 semaines                   | 05 exemplaires sur rapport papier et 05 exemplaires sur support électronique (CD ou clé USB) |

|    |                                                                                   |             |                                                                                              |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                                                                   |             | électronique (CD ou clé USB)                                                                 |
| 4. | Spécifications Techniques Détaillées et Projet d'Exécution des Ouvrages (STD/PEO) | 04 semaines | 05 exemplaires sur rapport papier et 05 exemplaires sur support électronique (CD ou clé USB) |
| 5. | Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (Travaux et Contrôle)                   | 02 semaines | 05 exemplaires sur rapport papier et 05 exemplaires sur support électronique (CD ou clé USB) |

Il est à noter que :

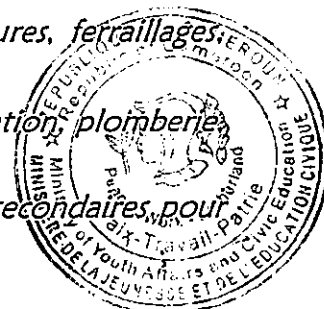
- Chaque document ci-dessus énuméré et attendu du consultant devra être approuvé par la Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT) ;
- Au terme de chaque étape, le Consultant remettra au Maître d'Ouvrage le contenu et les conclusions de l'étude aussi bien sur support papier que sur support électronique reproductible au nombre indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- Tous les fichiers comprenant les différents éléments des rapports (textes au formats word, tableaux Excell, schéma et plans au format DXF, PDF, JPG et photographies en format compressé compatible avec normes seront jointes au rapport sur CD) ;
- Le délai d'approbation des rapports de chacune des phases par le Maître d'Ouvrage est de dix (10) jours.

**NB :** Tous les documents fournis par le consultant doivent respecter les règles de l'art, conformément au décret n°2028/4992/PM du 21 Juin 2018, fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public.

#### IV. CONSISTANCE DE LA MISSION

Les prestations attendues du Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques consisteront à :

- *Elaborer un dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;*
- *Elaborer un dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) comprenant notamment les ;*
  - *Plans architecturaux à l'échelle 1/50e, façades, les perspectives, coupes, plans de masse etc...) ;*
  - *Plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferraillements, coffrages etc. ...) ;*
  - *Les plans des corps d'état techniques (électricité, climatisation, plomberie, assainissement etc)*
- *Produire les notes de calcul de structures et des corps d'états secondaires pour chaque opérations ;*



- *Elaborer un rapport des études géotechniques du projet ;*
- *Elaborer un Projet d'Exécution des Ouvrages (PEO) ;*
- *Évaluer les coûts estimatifs des différentes composantes du Projet ;*
- *Confectionner le Dossier d'Appel d'Offres des travaux de réhabilitation et d'extension du Bâtiement ;*
- *Produire la mouture à soumettre à la validation ;*
- *Organiser un atelier de validation technique du rapport final ;*
- *produire le rapport final et cinq (05) jeux de Plans à l'échelle 1/50e y compris la version électronique.*

#### 4.1 Confection du dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS)

Il s'agira dans cette phase de revoir le projet d'APS mis à sa disposition par le maître d'ouvrage en y incluant les nouvelles orientations et recommandations.

Le consultant devra pour valider cette phase se conformer :

- *Au programme architectural proposé par le maître d'ouvrage ;*
- *Aux observations et réserves ;*
- *A la conformité du dossier APS complet par rapport aux TDR, aux normes et règlements en vigueur, et aux règles de l'art.*

d) Le Consultant mettra à la disposition du Maître d'ouvrage les documents ci-après :

- *Un plan masse du terrain ;*
- *Un levé topographique ;*
- *la solution d'ensemble (parti général et solution technique) à retenir pour l'ensemble des ouvrages, ainsi que la répartition des ouvrages et leurs liaisons dans l'espace.*

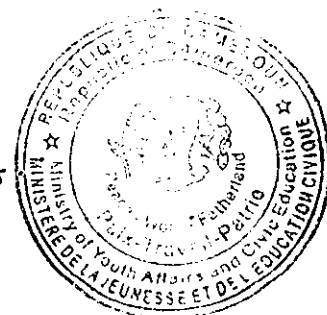
e) Etablissement du Dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS).

Il comporte :

##### 4.1.1 Des pièces graphiques

- *1 plan masse échelle 1/200 ;*
- *2 perspectives couleurs du projet ;*
- *la vue principale du projet ;*
- *la vue mettant en relief les différentes composantes du projet ;*
- *l'ensemble ci-après à l'échelle 1/100e :*
  - *une coupe perpendiculaire (longitudinale) ;*
  - *une coupe parallèle (transversale) ;*
  - *les plans des différents niveaux.*
- *L'étude sommaire des équipements techniques et technologiques*

##### 4.1.2 Des pièces écrites



Une note d'au moins six pages expliquant :

- *le fonctionnement et la partie architecturale retenue ;*
- *le choix des structures porteuses et spécialement des fondations ;*
- *le calcul du rapport surface hors œuvre / surface utile pour l'ensemble du programme.*
- *les notes de calcul qui doivent fixer clairement les hypothèses qui serviront de base de calcul à l'APD.*

#### 4. 2 Elaboration du dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD)

Le dossier d'Avant projet Détaillé comprend trois parties :

*f) Un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif consacré à :*

- *L'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires, des servitudes et de l'application qui en est faite ;*
- *La justification des types d'ouvrages préconisés, en particulier par un exposé et une étude comparative des différents types d'ouvrages raisonnablement envisageables dans le cadre de la solution d'ensemble retenue, le cas échéant, des variantes susceptibles d'être admises ;*
- *La description des ouvrages et de leurs principaux composants de construction dans la mesure où c'est nécessaire pour la compréhension des plans et en tout état de cause pour expliquer les modes de construction ainsi que l'adéquation aux standards d'occupation et d'utilisation ;*
- *L'indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution et d'utilisation ;*
- *L'indication des lots techniquement homogènes qui donneront lieu chacun à une spécification particulière ;*
- *L'indication des bases d'évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution et de l'incertitude qui y est attachée ;*
- *Les facilités d'accès des personnes handicapées aux différents niveaux de l'immeuble.*

*g) Un dossier technique des ouvrages, comprenant :*

Les pièces graphiques :

- *Les plans topographiques (levées et courbes de niveaux sur l'ensemble du site) ;*
- *Les plans d'ensemble : vues en plan, coupes, façades, élévations et profils aux échelles 1/100<sup>e</sup> et 1/50<sup>e</sup> représentant les ouvrages dans leur connaissance et définissant leur adaptation au terrain, avec l'indication des surfaces offertes et en regard des surfaces demandées dans le programme ;*
- *Les plans et schémas de principe des principaux équipements*
- *Les plans des éléments répétitifs à l'échelle 1/20<sup>e</sup> ;*



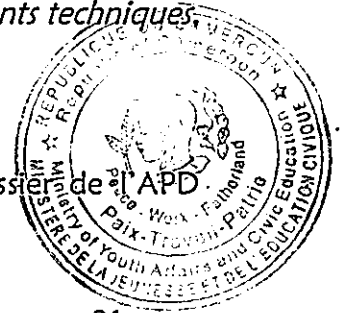
- Les plans généraux (plan de masse, plans des VRD, etc, aux échelles 1/100<sup>e</sup> ou 1/200<sup>e</sup>).
- Les plans des réseaux VRD existants ;
- Le plan de terrassement des plates formes ;
- Les plans de voirie à l'échelle 1/200<sup>e</sup> et 1/200<sup>e</sup> avec des profils ;
- Le plan d'assainissement ;
- Le plan du réseau d'eau ;
- Les plans d'électricité, du réseau téléphonique et d'éclairage public ;
- Les plans du réseau informatique ;
- Les plans de clôture et des bassins d'eau (s'il y a lieu) ;
- Le plan de raccordement des réseaux proposés aux réseaux publics ;
- Les plans de structure : fondations et superstructure ;
- Plans détaillés de structure (coffrage) avec leurs nomenclatures, détails de construction, notes de calcul et justificatifs ;
- Climatisation et ventilation forcée, calculs et justificatifs ;
- Electricité et téléphone, signalisation et installation phonique, système d'appel, implantation des points lumineux, du téléphone et des circuits sur les plans architecturaux, les tableaux coupe-circuits ;
- Equipements technologiques ;
- Plans au niveau des détails d'exécution, sil y a lieu, calculs et justificatifs ;
- Plomberie, tracé des réseaux sur le plan à l'échelle 1/50<sup>e</sup> et, détails à l'échelle de 1/20<sup>e</sup> ou 1/10<sup>e</sup>, repérage des chutes et colonnes sur les plans d'exécution architecturaux, spécifications concernant les ouvrages particuliers avec calculs et justificatifs ;
- VRD.
- Les plans définitifs d'exécution pour les plates formes, coupes sur profils en long et en travers des voies, détails des réseaux d'assainissement avec dimensionnement des canalisations.
- Les notes de calcul des structures et des corps d'états secondaires de chaque opération.

Les pièces écrites :

- Le rapport de sondage géotechnique du site,
- Le devis descriptif des lots architecturaux et technologiques, qui sera établi lot par lot et en fonction des articles portés au devis quantitatif. Chaque article sera décrit dans le détail tant sur la mise en œuvre que sur la qualité exigée et les méthodes de contrôle, ainsi que le descriptif de position. Pour les équipements techniques, les marques ou références devront être précisées ;

#### h) Le devis du permis de bâtir

Les concepteurs devront constituer et déposer, à partir du dossier de l'APD approuvé un dossier de demande de permis de bâtir.



A ce stade APD, le concepteur tiendra compte de toutes les remarques et observations émises lors de l'approbation de l'APS qui seront rassemblées dans un dossier à caractère d'annexe à l'APD.

#### 4.3 Evaluation confidentielle du coût des travaux et des équipements

Une évaluation confidentielle détaillée du coût des travaux sera produite par le Consultant compte tenu des imprévus physiques et de l'augmentation prévisible des prix pendant la durée présumée des travaux. La variation des prix sera basée sur une étude de l'évolution des prix pour les cinq dernières années.

Les éléments des prix nécessaires pour permettre au Bureau d'Etudes de préparer cette évaluation seront déterminés à partir des coûts des intrants entrant dans la constitution de chaque élément de l'ouvrage auxquels seront ajoutés les différents frais généraux et la marge de l'entreprise.

Les montants seront en Francs CFA. Le détail estimatif confidentiel inclura une décomposition du coût TTC de l'investissement en coût HT et Taxes, puis une décomposition du coût HT en devises et coûts locaux. Il sera accompagné d'une note justificative de la répartition des dépenses en devises et en monnaie locale, ainsi que d'un rapport d'analyse des prix unitaires utilisés donnant les sous détails justifiés.

Le devis estimatif confidentiel confectionné par poste et par regroupement de postes suivant les TDR comprendra le coût global des travaux. Une décomposition sera donnée par grands postes et pour chaque grand poste, par séries de prix unitaires. Cette évaluation sera présentée sous la forme d'un dossier confidentiel qui sera remis, uniquement au Maître d'Ouvrage et au Chef de Service du Marché.

#### 4.4 Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

Le consultant devra proposer au Maître d'ouvrage les modalités de la consultation des Entreprises pour la construction des différents ouvrages.

Le Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) comporte deux parties :

a) La partie I, qui contient les pièces à caractère technique extraites du dossier APD qui serviront de base au contrat :

- *les plans, dessins, notes de calculs, résultats de sondages ou autres pièces (voir les articles 12, 13, 14) constitutives du marché, engageant ainsi la responsabilité du Concepteur.*
- *le devis descriptif TCE (Tous Corps d'Etat) ;*
- *le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) ;*
- *Le devis quantitatif des lots architecturaux ;*
- *Le bordereau des prix unitaires conforme au devis quantitatif.*



b) La partie II, qui contient les pièces dites Administratives du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux propres à faciliter aux entreprises l'intelligence du dossier. Ces pièces sont mentionnées dans le CCAP comme pièces constitutives du contrat.

## V. MOYENS HUMAINS / PROFIL DES EXPERTS

Le Consultant devra joindre à son offre la liste et le curriculum vitae du personnel qu'il affectera à la mission. Le Maître d'Ouvrage se réservera, pendant toute la durée de la mission, le droit de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

Tous les experts doivent maîtriser correctement les logiciels de traitement de texte et les tableurs (ex : Word, Excel ou équivalent). Le Consultant respectera la législation camerounaise pour tout recrutement d'agent national. Il effectuera toutes les tâches sous l'autorité du Maître d'Ouvrage conformément aux règlements et aux normes en vigueur au Cameroun et selon les prescriptions figurant dans les présents termes de référence. Il est responsable vis à vis du Maître d'Ouvrage de la bonne marche des travaux.

Le Maître d'Ouvrage considérera le Chef de mission du Consultant comme l'interlocuteur responsable de l'ensemble du personnel du Consultant et des opérations de contrôle sur le terrain.

Le Chef de mission est chargé de diriger et de coordonner les activités de la Mission. Il est responsable de la totalité des tâches de surveillance exécutées par les agents de la Mission de Contrôle. Les intérimis lors des départs en congé devront être assurés par des experts de niveau équivalent. Les modalités d'intérim sont à préciser dans l'offre du Consultant.

### 5.1 : Dispositions communes

Le Consultant devra joindre à son offre la liste et le curriculum vitae du personnel qu'il affectera à la mission. Le Maître d'Ouvrage se réservera, pendant toute la durée de la mission, le droit de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

Tous les experts doivent maîtriser correctement les logiciels de traitement de texte et les tableurs (ex : Word, Excel, ou équivalent). Le Consultant respectera la législation camerounaise pour tout recrutement d'agent national. Il effectuera toutes les tâches sous l'autorité du Maître d'Ouvrage conformément aux règlements et aux normes en vigueur au Cameroun et selon les prescriptions figurant dans les présents termes de référence. Il est responsable vis à vis du Maître d'Ouvrage de la bonne marche des travaux.

Le Maître d'Ouvrage considérera le Chef de mission du Consultant comme l'interlocuteur responsable de l'ensemble du personnel du Consultant et des opérations de contrôle sur le terrain.

Le Chef de mission est chargé de diriger et de coordonner les activités de la Mission. Il est responsable de la totalité des tâches de surveillance exécutées par les agents de la

Mission de Contrôle. Les intérimis lors des départs en congé devront être assurés par des experts de niveau équivalent. Les modalités d'intérim sont à préciser dans l'offre du Consultant.

### **5.2 : Les Experts Clés**

Pour l'Expert Architecte sénior, Chef de mission, les qualifications ci-après seront requises :

- ✓ L'expert proposé doit être un Architecte senior diplômé de formation disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de génie-civil.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Il est chargé entre autre de coordonner les activités de l'étude à réaliser. L'expert doit avoir assuré avec succès comme Chef de Mission, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins cinq (05) projets dans le secteur de BTP.

Pour l'Expert Architecte Junior, les qualifications ci-après seront requises :

- ✓ L'expert proposé doit être un Architecte junior, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de génie-civil.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés au moins trois (03) qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Architecte Junior, les qualifications ci-après seront requises :

- ✓ L'expert proposé doit être un Architecte junior, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de génie-civil.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés au moins trois (03) qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de



fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur de génie civil Sénior, les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du génie civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans le suivi et la réalisation des projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins cinq (05) projets réalisés dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bel et bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur de génie civil Junior, les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du génie civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le suivi et la réalisation des projets similaires.

Il devra avoir suivi ou réalisé au moins trois (03) projets dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bel et bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur en génie électrique ou électromécanicien, les qualifications ci-après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur de génie électrique ou électromécanicien, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans les projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur Informaticien, électrotechnicien ou de télécommunications, les qualifications ci- après seront requises

- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur informaticien, électrotechnicien ou télécommunications (Bac +3) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi ou réalisé au moins trois (03) projets



25

similaires dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur thermicien les qualifications ci-après seront requises

✓ L'expert proposé doit disposer d'un diplôme d'Ingénieur thermicien de niveau BACC +5 ou disposé d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur en Froid ou Climatisation, de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi au moins cinq (05) projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert Ingénieur géotechnicien les qualifications ci-après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans les projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans la réalisation des projets similaires dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert géomètre les qualifications ci-après seront requises

L'expert proposé doit être un ingénieur géomètre, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert technicien supérieur géotechnicien les qualifications ci-après seront requises



- ✓ L'expert proposé doit être un ingénieur civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 2), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les projets similaires. Il devra avoir suivi au moins trois (03) projets dans le domaine des BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert projeteur architecture et/ou genie civil : le Technicien Supérieur de génie civil (de formation minimale BAC+2) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience avec une bonne maîtrise des logiciels de CAO/DAO. L'expert doit avoir assuré avec succès comme projeteur, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins trois (03) projets de BTP

Pour l'Expert projeteur corps d'états techniques : le technicien supérieur génie électrique ou plomberie ou climatisation de formation minimale (BAC+2) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience avec une bonne maîtrise des logiciels de CAO/DAO. L'expert doit avoir assuré avec succès comme projeteur, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins trois (03) projets de BTP.

### 5.3 : Personnel d'Appui et Support

o. Le personnel d'appui se répartit comme suit :

- Un (01) Secrétaire comptable disposant d'un niveau BAC + 2 en Sciences Economiques ou en comptabilité ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Un (1) Responsable administratif de niveau BAC + 3 avec 5 ans d'expérience ;
- Un (1) Chauffeur disposant d'un permis de conduire de catégorie « B » avec au moins cinq (05) années d'expérience.

N.B :L'absence de présentation des copies certifiées des diplômes entraînera la non évaluation du personnel concerné.

## VI. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Le Consultant mettra en place tous les moyens logistiques et matériels nécessaires pour un bon accomplissement de ses missions et déclinés ainsi qu'il suit :

|   |                         |                                                            |
|---|-------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1 | Matériels informatiques | Ordinateurs                                                |
|   |                         | Imprimantes                                                |
|   |                         | Photocopieurs                                              |
|   |                         | Table traçante                                             |
| 2 | Logiciels               | Logiciel de calcul                                         |
|   |                         | Logiciel de conception et de dessin assisté par ordinateur |

|   |                                                          |                                         |
|---|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 3 | Logistique                                               | Vehicules                               |
|   |                                                          | Telephone, fax                          |
|   |                                                          | Connexion internet                      |
| 4 | Matériels et Equipements géotechniques et topographiques | Pénétrromètre dynamique lourd           |
|   |                                                          | Pressiometre avec sonde pressiometrique |
|   |                                                          | Densitometre à membrane                 |
|   |                                                          | Boîte de cisaillement                   |
|   |                                                          | Moule proctor                           |
|   |                                                          | Station totale                          |

## VII. DUREE D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée maximale prévisionnelle de la mission est de trois (03) mois non compris les delais de validation des rapports intermédiaires et du rapport final.

## VIII. SECRET PROFESSIONNEL

Le Consultant sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission.

## IX. AUTRES CLAUSES

Le Consultant est tenu de présenter les membres de l'équipe lors du démarrage de la mission qui sera notifiée par un ordre de service.

Toutefois, si pour des raisons justifiées certains membres de l'équipe viendraient à être indisponibles, le consultant devra présenter les CV d'au moins deux candidats présentant un profil au moins équivalent à celui présenté dans la soumission.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander le remplacement partiel au total du personnel donc il jugerait les prestations insuffisantes.

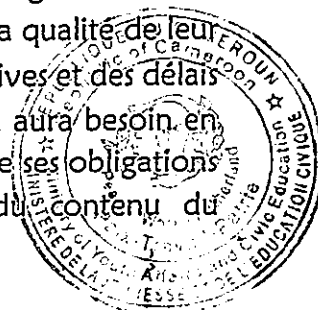
Par ailleurs, il se réserve également le droit de prescrire en cas de besoin, des recrutements complémentaires afin d'assurer au contrôle ou à un appui efficace.

## X. MODALITES DE REALISATION

### 10.1 : Rôles et Attributions

Dans le cadre de l'exécution de la pesante mission, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante** est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- **Le Chef de service du marché** est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. Il est le représentant légal du Maître d'Ouvrage, il devra superviser les études et les travaux, vérifier la qualité de leur exécution, veiller au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels. Il donnera au prestataire toutes indications dont il aura besoin en cours d'exécution des travaux. Il ne peut relever le Consultant de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché ;



- *L'Ingénieur du marché* est le Directeur de l'Architecture et des Normes de l'Habitat du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) en relation avec le Chef de Division des Etudes et des Projets du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC).

## 10.2 : Prestations à la Charge de l'Administration

Le Maître d'ouvrage mettra à la disposition du Consultant et dans la mesure du possible les rapports complets des études disponibles notamment les études d'Avant Projet Sommaire (APS) déjà réalisées.

## 10.3 Obligations du Consultant

### 10.3.1 Décomposition des Prix

Le marché a passer étant présenté selon une logique d'obligation de résultats, tous les frais nécessaires à la bonne exécution de ces études, et qui ne feraient pas l'objet d'un prix particulier dans le bordereau (bureaux, véhicules, organisation de réunions, frais de siège, voyages, hommes/mois et frais de mission, matériel, etc., la liste n'étant pas exhaustive) sont réputés être intégrés par le bureau d'études dans le sous-détail des prix du bordereau

### 10.3.2 Propriété des Documents

Le Consultant fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Maître d'Ouvrage et ceux produits au cours de la mission pour les besoins du projet. Ces documents dont il aura la garde, devront être restitués à la fin de la mission. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels. Les documents de l'APD, le DAO, les rapports de suivi seront remis en nombre suffisant avec un exemplaire en version électronique (sur CD rom ou autres dispositif fiable).

## XI. PROGRAMME DES ETUDES TOPOGRAPHIQUES ET GEOTECHNIQUES

### 11.1 Programme Etudes Topographiques

Le site du projet devant abriter le centre de référence pour le réarmement moral, civique et entrepreneurial sis à Yaoundé/Nkolinda et sa superficie globale est estimé à 9500 mètres carrés.

#### 11.1.1 Topographie générale du site

La topographie du site comprend une pente depuis le coté route vers l'arrière. Les niveaux sont 568.95 au niveau de la route et 562.00 au point le plus bas

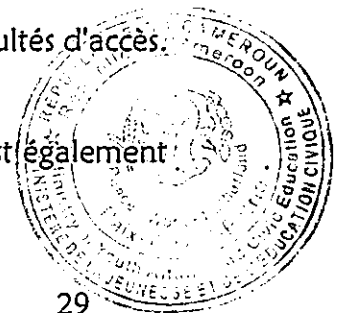
#### 11.1.2 Réseau routier et accessibilité

Le site est desservi par trois (03) voies publiques bitumées sans difficultés d'accès.

#### 11.1.3 : Réseaux publics

La ligne de haute tension est disponible. Une alimentation en eau est également disponible.

#### 11.1.4 : Contraintes météorologiques



Il s'agit d'un climat équatorial de type guinéen classique avec deux saisons de pluie entrecoupées de deux saisons sèches.

La moyenne pluviométrique est de 1403 mm et la moyenne thermique de mensuelle de 25,19°C.

## 11.2 Programme des études géotechniques

Les études géotechniques du projet feront l'objet d'une sous traitance à un Laboratoire géotechnique agréée par le Ministère des Travaux Publics dont la liste est jointe en annexe du présent DAO.

Le projet actuel porte sur les études géotechniques de fondations du site devant abriter le centre de référence pour le réarmement moral, civique et entrepreneurial sis à Yaoundé/Nkolinda.

Ce document a pour objet de définir le programme de la campagne géotechnique. Cette campagne doit obéir aux exigences de la mission G0 et G11 Par référence à la classification des Missions Géotechniques Normalisées (Norme NF P 94-500 de Décembre 2013).

Cette campagne aura pour objectif :

- De définir la nature des sols de fondations en liaison avec la géologie du site ;
- De choisir en fonction de la nature de l'ouvrage et du site, le type de fondations le plus approprié et de le dimensionner ;
- De déterminer la capacité portante du sol ;
- De déterminer les tassements engendrés par les bâtiments projetés ;

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'essais comprend des essais in-situ et des essais de laboratoire.

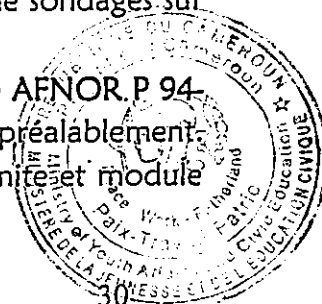
### Consistance des prestations

- Amenée et repli du matériel ;
- Dix (10) sondages pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur ou au refus ;
- Deux (02) sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur ;
- Deux (02) sondages carottés
- Deux (02) séries d'essais de laboratoire (identification complète, cisaillement rectiligne et essai oedométrique compression simple de la roche ).

### Essais in-situ

Le prestataire devra fournir un plan d'implantation des points de sondages sur le site.

a) L'essai pressiométrique : est réalisé conformément à la norme AFNOR P 94-110. C'est un essai de chargement in-situ réalisé dans un forage exécuté préalablement. Il permet de mesurer les caractéristiques mécaniques du sol (pression limite et module pressiométrique).



b) Le sondage carotté : permet outre l'identification visuelle des couches de sol traversées, le prélèvement des échantillons intacts de sol meuble et de roche sur lesquels seront réalisés des essais de laboratoire. Il est exécuté selon la méthodologie et les procédures de la norme française XP 94-202.

c) Les essais de pénétration dynamique de type A conformément à la norme NF P 94-114 consistent à enfoncer dans le sol, par battage à l'aide d'un mouton normalisé et de manière quasi continue, un train de tiges muni à son extrémité d'une pointe débordante de section également normalisée. Le nombre de coups de mouton correspondant à un enfoncement donné est noté au fur et à mesure de la pénétration de la pointe dans le sol. Cet essai permet d'obtenir la résistance dynamique de pointe  $q_d$  et de cerner les différentes couches de sols présents.

#### Essais de laboratoire

Sur les échantillons de sols meubles prélevés, nous allons réaliser deux grands groupes d'essais de laboratoire permettant non seulement d'identifier ces échantillons, mais aussi de déterminer leurs propriétés mécaniques. Parmi ces essais, on distingue :

- la teneur en eau naturelle sera réalisé suivant la norme NF P 94-050;
- L'analyse granulométrique sera réalisé suivant la norme NF P 94-056;
- Les limites d'Atterberg sera réalisé suivant la norme NF P 94-051 ;

Ces essais permettent d'identifier et de classer le sol constitutif de ces échantillons

- L'essai de cisaillement triaxial ou rectiligne, il permet de déterminer la cohésion et l'angle de frottement interne du sol, ces deux grandeurs permettent de déterminer la contrainte admissible du sol. Il est réalisé suivant la norme NF P 94-074.

- L'essai de compressibilité à l'oedomètre, il permet de déterminer le module oedométrique et le coefficient de compression, à l'aide des desquels on évalue les tassements engendrés par le bâtiment. Il est réalisé suivant la norme XP P 94-090-1

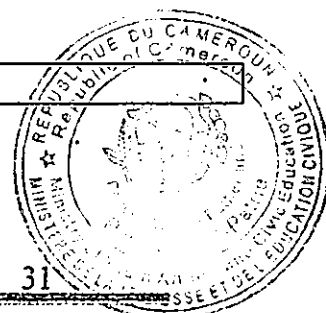
Sur chaque échantillon de roche prélevée, l'essai de compression simple suivant la norme NF P94-420.

## XII. PROGRAMME ARCHITECTURAL DU PROJET

### 12.1 Le parti architectural et son contexte d'implantation

L'organisation en plan de masse des plates-formes s'inscrit en cohérence avec le relief légèrement accidenté et la disposition des différents services. Le projet global s'organise autour des composantes présentées ainsi qu'il suit :

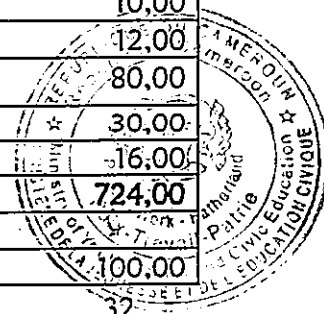
| N° | DESIGNATION | COMPOSANTE |
|----|-------------|------------|
|----|-------------|------------|



|      |                                                              |                                                                                                                                       |
|------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I-   | AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES | Harmonisation des façades de l'auditorium de 200 places en rapport avec la ligne architecturale adoptée pour les Bâtiments du MINJEC. |
|      |                                                              | Harmonisation des façades du Bâtiment foyer en rapport avec la ligne architecturale adoptée pour les Bâtiments du MINJEC.             |
| II-  | BLOC PEDAGOGIQUE (BATIMENT SALLES DE FORMATION)              | Salle de cours (50 places)                                                                                                            |
|      |                                                              | Salle de cours (30 places)                                                                                                            |
|      |                                                              | Salles des profs + bureaux                                                                                                            |
|      |                                                              | Toilettes modernes                                                                                                                    |
| III- | ZONE DE SPORTS ET LOISIRS (BATIMENT GYMNASSE)                | Hall d'entrée des spectateurs                                                                                                         |
|      |                                                              | Hall d'entrée des équipes                                                                                                             |
|      |                                                              | Hall d'entrée des officiels                                                                                                           |
|      |                                                              | Aires de jeux pluridisciplinaires                                                                                                     |
|      |                                                              | Gradins                                                                                                                               |
| IV-  | REAMENAGEMENT DES PLATES FORMES EXISTANTES                   | Plate forme A (Entrée portail 1)                                                                                                      |
|      |                                                              | Plate forme B (Entrée portail 2)                                                                                                      |
| V-   | SECURISATION DU SITE                                         | Réhabilitation et extention de la clôture existante                                                                                   |
|      |                                                              | Construction de deux (02) guérites et deux (02) portiques d'entrées                                                                   |
| VI-  | AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS                    | Aménagement des plates formes existantes                                                                                              |
|      |                                                              | Aménagement de la voirie centrale et secondaire.                                                                                      |
|      |                                                              | Aménagement Voirie et Réseaux Divers, espaces verts                                                                                   |

S'agissant de la composante 2 relative au Bloc Pédagogique, le programme architectural détaillé du Bâtiment « Salles de formation » se décline comme suit :

| N°   | DESIGNATION                     | Surface en m² |
|------|---------------------------------|---------------|
| I.   | <u>REZ DE CHAUSSE</u>           |               |
| 1.1  | TERASSE                         | 16,00         |
| 1.2  | TOILETTES                       | 40,00         |
| 1.3  | SALLE DE COURS                  | 200,00        |
| 1.4  | BUREAUX + SALLE DES PROFESSEURS | 80,00         |
| 1.5  | Circulations                    | 60,00         |
| 1.6  | Hall ACCES                      | 30,00         |
| 1.7  | Hall ACCEUIL                    | 100,00        |
| 1.8  | HALL ENTRÉE                     | 50,00         |
| 1.9  | SORTIE LATÉRALE                 | 10,00         |
| 1.10 | ISSUE DE SECOURS                | 12,00         |
| 1.11 | SECRETARIAT                     | 80,00         |
| 1.12 | Escaliers                       | 30,00         |
| 1.13 | TERRASSE ARRIERE                | 16,00         |
|      | <u>TOTAL REZ DE CHAUSSEE</u>    | <u>724,00</u> |
| II.  | <u>ETAGE 1</u>                  |               |
| 2.1  | Hall ACCEUIL                    | 100,00        |



|      |                                                |                |
|------|------------------------------------------------|----------------|
| 2.2  | HALL ACCES                                     | 30,00          |
| 2.3  | LOGIA ARRIERE                                  | 16,00          |
| 2.4  | TOILETTES                                      | 40,00          |
| 2.5  | SALLE DE PROJECTION                            | 80,00          |
| 2.6  | SALLE DE COURS                                 | 200,00         |
| 2.7  | SORTIE LATERALE                                | 100,00         |
| 2.8  | Escalier                                       | 30,00          |
| 2.9  | ISSUE DE SECOURS                               | 12,00          |
| 2.10 | Circulations                                   | 60,00          |
| 2.11 | BUREAU RETARIAT                                | 60,00          |
|      | <b>TOTAL ETAGE 1</b>                           | <b>658,00</b>  |
| III. | <b>ETAGE 2</b>                                 |                |
| 3.1  | Hall ACCEUIL                                   | 100,00         |
| 3.2  | HALL ACCES                                     | 30,00          |
| 3.3  | LOGIA ARRIERE                                  | 16,00          |
| 3.5  | TOILETTES                                      | 40,00          |
| 3.6  | SALLE DE PROJECTION                            | 60,00          |
| 3.7  | SALLE DE COURS                                 | 200,00         |
| 3.8  | SORTIE LATERALE                                | 10,00          |
| 3.9  | Escalier                                       | 30,00          |
| 3.10 | ISSUE DE SECOURS                               | 12,00          |
| 3.11 | Circulations                                   | 60,00          |
| 3.12 | BUREAUX + SECRÉTARIAT + SALLES DES PROFESSEURS | 60,00          |
|      | <b>TOTAL ETAGE 2</b>                           | <b>638,00</b>  |
|      | <b>TOTAL GENERAL: (RDC, R+1, R+2)</b>          | <b>2020 m²</b> |

En ce qui concerne la composante 3, relative à la zone de sports et loisirs le programme architectural détaillé du Bâtiment Gymnase de décline comme suit :

| BATIMENT GYMNASE |                               |               |
|------------------|-------------------------------|---------------|
| N°               | DESIGNATION                   | Surface en m² |
|                  | <b>REZ-DE-CHAUSSEE</b>        |               |
| 1.1              | HALL D'ACCEUIL SPECTATEURS    | 100,00        |
| 1.2              | HALL D'ENTRÉE DES SPECTATEURS | 100,00        |
| 1.3              | HALL D'ACCEUIL POUR EQUIPES   | 30,00         |
| 1.4              | GRAND HALL POUR EQUIPES       | 38,00         |
| 1.5              | GRAND LOCAL 01                | 33,00         |
| 1.6              | GRAND LOCAL 02                | 33,00         |
| 1.7              | LOCAL MATERIEL                | 24,00         |
| 1.8              | GRANDE SALLE DES ACTIVITES    | 800,00        |
| 1.9              | VESTIARES EQUIPE SPORTIVE 01  | 48,00         |
| 1.10             | VESTIARES EQUIPS SPORTIVES 02 | 49,00         |
| 1.11             | VESTIARES ARBITRES            | 23,00         |
| 1.12             | GRADINS 01                    | 200,00        |
| 1.13             | GRADIN 02                     | 200,00        |
| 1.14             | DEBARRAS 01                   | 8,00          |
| 1.15             | DEBARRAS 02                   | 8,00          |
| 1.16             | DEGAGEMENT 01                 | 5,00          |
| 1.17             | DEGAGEMENT 02                 | 5,00          |
| 1.18             | TOILETTES 01                  | 16,00         |
| 1.19             | TOILETTES 02                  | 16,00         |

|      |                                |                |
|------|--------------------------------|----------------|
| 1.20 | ESCALIER 1                     | 12,00          |
| 1.21 | ESCALIER 2                     | 12,00          |
|      | <b>TOTAL REZ-DE-CHAUSSEE</b>   | <b>1760</b>    |
|      | ETAGE 1                        |                |
| 2.1  | GRANDE SALLE DE MUSCULATION    | 131,00         |
| 2.2  | PETITE SALLE DE MUSCULATION    | 80,00          |
| 2.3  | SALLE D'ACCEUIL                | 46,00          |
| 2.4  | BUREAU RESPONSABLE             | 26,00          |
| 2.5  | ESCALIER 1                     | 12,00          |
| 2.6  | ESCALIER 2                     | 11,00          |
| 2.7  | TOILETTES 1                    | 16,00          |
| 2.8  | TOILETTES 2                    | 10,00          |
|      | <b>TOTAL ETAGE</b>             | <b>332,00</b>  |
|      | <b>TOTAL GENERAL RDC + R+1</b> | <b>2092,00</b> |

### XIII. EQUIPEMENT ET PERFORMANCES ATTENDUES

#### 13.1 : Performance énergétique et environnementale

Les bâtiments neufs ainsi que les bâtiments restructurés seront énergétiquement performants. Les bâtiments neufs répondront en tout point à la RT2012.

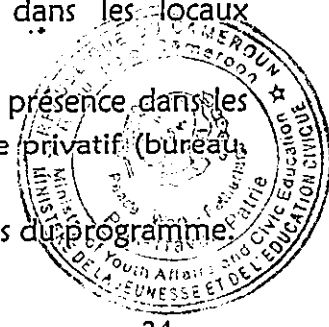
#### 13.2 : Ventilation

- Une ventilation mécanique contrôle (VMC) sera mise en œuvre pour les sanitaires.
- Ventilation de confort, toutes les CTA sont à récupération d'énergie, très haute performance, conçues pour éviter la recirculation de l'air pollué et équipées de caissons de filtration et de pièges à sons.
- Elles seront dimensionnées et positionnées pour desservir des zones d'activités homogènes.

#### 13.3 : Electricité CFO / CFA

Le bâtiment possédera sont TGBT, alimenté depuis un branchement sur le réseau public, avec l'abonnement adapté. Lustrerie sera choisie suivant les niveaux d'éclairéments règlementaires et calculs RT2012

- Lumière douce dans les bureaux (Lumière du jour) et possibilité de prise en main manuelle. Niveau d'éclairément suivant règlement ;
- Luminaire à Leds dans les circulations avec détection de présence et extinction automatique ;
- Liminaire fonctionnel (Hublot ou tubes étanches) dans les locaux techniques ;
- Les commandes seront automatiques par détection de présence dans les circulations, les escaliers d'absence dans locaux à usage privatif (bureau, salles, etc.) ;
- Tous les locaux seront équipés conformément aux fiches du programme.



## XII. EQUIPEMENTS ET PERFORMANCES ATTENDUES

### 13.5 : Performance énergétique et environnementale

- Les bâtiments neufs ainsi que les bâtiments restructurés seront énergétiquement performants. Les bâtiments neufs répondront en tout point à la RT2012.

### 13.6 : Ventilation

- *Une ventilation mécanique contrôlée (VMC) sera mise en œuvre pour les sanitaires.*
- *Ventilation de confort. Toutes les CTA sont à récupération d'énergie, très haute performance, conçues pour éviter la recirculation de l'air pollué et équipées de caissons de filtration et de pièges à sons.*
- *Elles seront dimensionnées et positionnées pour desservir des zones d'activités homogènes.*

### 13.7 : Electricité CFo/Cfa

Le bâtiment possédera son TGBT, alimenté depuis un branchement sur le réseau public, avec l'abonnement adapté. Lustrerie sera choisie suivant les niveaux d'éclaircements réglementaires et calculs RT2012

- *Lumière douce dans les bureaux compris gradation en fonction des apports lumineux naturels (Lumière du jour) et possibilité de prise en main manuelle . Niveau d'éclairciment suivant réglementation;*
- *Luminaire à Leds dans les circulations avec détection de présence et extinction automatique ;*
- *Luminaire fonctionnel (Hublot ou tubes étanches) dans les locaux techniques*
- *Les commandes seront automatiques par détection de présence dans les circulations, les escaliers, les sanitaires, les locaux communs, et manuelles avec détection d'absence dans locaux à usage privatif (bureaux, salles, etc.).*
- *Tous les locaux seront équipés conformément aux fiches du programme.*

### 13.8 : Maintenance / Exploitation des équipements techniques / Comptages

- Les équipements seront mis en œuvre en locaux techniques facilement accessibles et largement dimensionnées pour faciliter les opérations de maintenance.
- Chaque entité sera indépendante énergétiquement : mise en place de sous-compteurs pour chaque bâtiment et branchement indépendant pour l'eau, l'électricité et le téléphone.



### 13.9 : Sécurité incendie

## Principe

Le système de sécurité incendie sera mis en œuvre conformément au Règlement de sécurité. Il sera défini en fonction du classement définitif des bâtiments et/ou de l'opération globale. Ce point fera l'objet d'une étude spécifique.

## Etablissements

L'ensemble des fonctions sont séparées et ne communiquent pas directement entre elles. Nous considérons donc tous les établissements comme autonomes. Chaque bâtiment profitera de son installation dans la pente pour proposer les sorties de secours nécessaires sans multiplier les escaliers d'évacuation. Les séparations feu entre les bâtiments seront assurées par des planches et voiles bétons.

### 13.10 : Menuiseries extérieures et intérieures

Les portes d'entrée principale seront en aluminium et vitrés. Les fenêtres seront en aluminium vitré ouvrant à la française cotée intérieur afin de faciliter le nettoyage du vitrage.

Portes pleines ou isoplanes à âme pleine, pour distribution des locaux, des étages courants, sur huisserie bois ou métallique, dimensions, degré feu et terrage suivant localisation.

Porte pleine capitonnée pour bureau Directeur

Façades de gaines techniques avec parties en bois ou stratifiée dito bureaux selon choix d'aménagement de l'architecte.

### 13.11 : Métallerie-serrurerie

Les portes métalliques des locaux techniques, archives, degré coupe-feu suivant nécessité. Garde-corps et mains courantes laqués sur les cages d'escaliers. Grille de protection avec brise soleil

### 13.12 Faux plafonds / plafonds suspendus

Faux-plafonds décoratifs en bois dans les bureaux des très hauts responsables du MINJEC et dalles minérale type Amstron dans les autres bureaux et circulations.

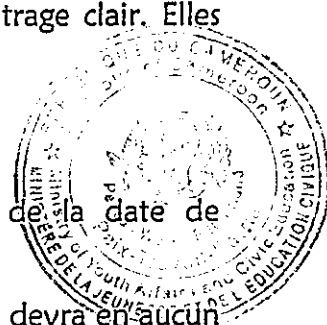
### 13.13 Les revêtements de façades

Les façades sont principalement habillées en alucobon les couleurs homologuées par le Maître d'ouvrage. Les ouvertures seront en aluminium avec vitrage clair. Elles pourront recevoir des grilles de protection servant de brise-soleil.

## XIV- MODALITES DE REALISATION

La période d'intervention du consultant court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations :

La démobilisation du Consultant pendant la durée du contrat ne devra en aucun



cas entraîner des coûts supplémentaires.

Dans le cadre de l'exécution de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- *Le Maître d'Ouvrage est : le Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique*
- *Le Chef de service du marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique. Il est le représentant légal du Maître d'Ouvrage, il devra superviser les études et les travaux, vérifier la qualité de leur exécution, veiller au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels. Il donnera au prestataire toutes indications dont il aura besoin en cours d'exécution des travaux. Il ne peut relever le Consultant de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché.*
- *L'Ingénieur du marché est le Directeur de l'Architecture et des normes de l'habitat au ministère et du développement urbain en relation avec le Directeur des Etudes et Projets au MINJEC.*

#### 14.1 Prestations à la charge de l'administration

Le Maître d'ouvrage mettra à la disposition du Consultant et dans la mesure du possible les rapports complets des études disponibles:

#### 14.2 Obligations du Consultant

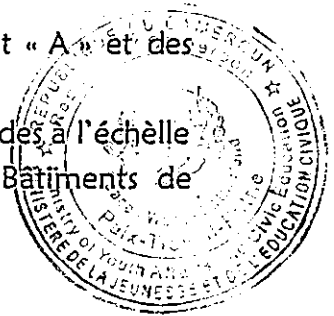
Le marché étant présenté selon une logique d'obligation de résultats, tous les frais nécessaires à la bonne exécution de ces études, et qui ne feraient pas l'objet d'un prix particulier dans le bordereau (bureaux, véhicules, organisation de réunions, frais de siège, voyages, hommes/mois et frais de mission, matériel, etc., la liste n'étant pas exhaustive) sont réputés être intégrés par le bureau d'études dans le sous-détail des prix du bordereau.

#### 14.3 Documents

Le Consultant fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Maître d'Ouvrage et ceux produits au cours de la mission pour les besoins du projet. Ces documents dont il aura la garde, devront être restitués à la fin de la mission. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels. Les documents de l'APD, les rapports de suivi seront remis en nombre suffisant avec un exemplaire en version électronique (sur CD rom ou autres dispositif fiable).

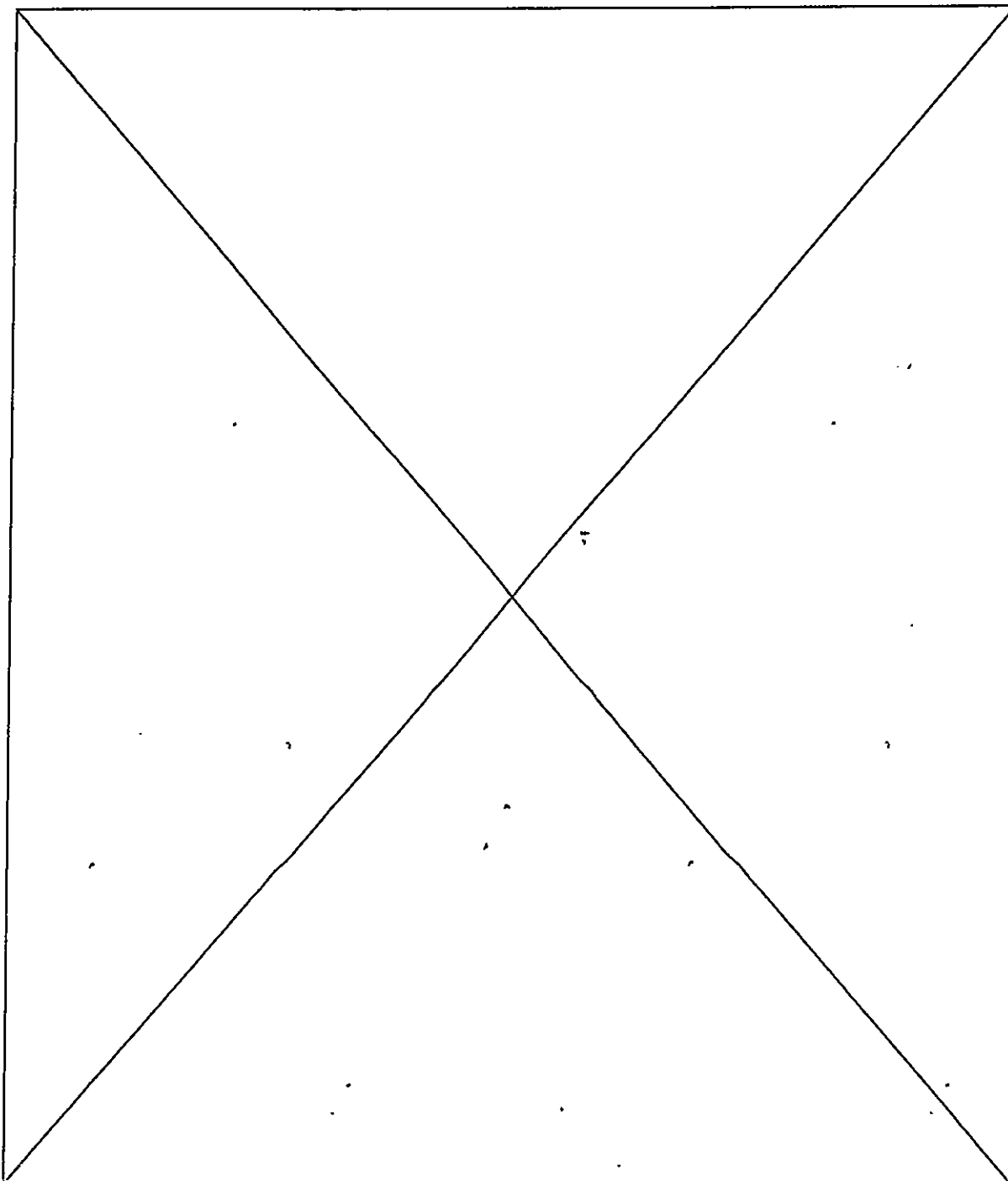
Dans le cadre de l'exécution de la présente mission, il est à noter que le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition du Consultant :

- a) Les plans de recollements (architecture et structures) du Bâtiment « A » et des VRD ;
- b) Les images de synthèses, les plans de distribution, les coupes et façades à l'échelle 1/150<sup>ème</sup> ...etc actualisées en Juillet 2018 pour ce qui est des Bâtiments de l'auditorium et du foyer.



## XV- COÛT DU PROJET

Le coût des études architecturales, techniques et géotechniques du projet estimé à quatre vingt dix huit millions cinq cent soixante treize mille (98 573 000) Francs CFA TTC.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE  
L'ÉDUCATION CIVIQUE

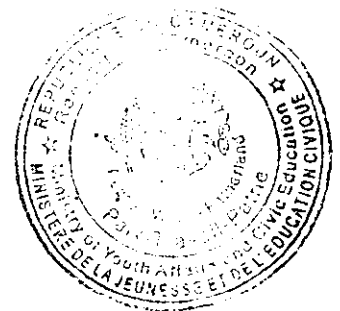


REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION

## ANNEXE II

### GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES

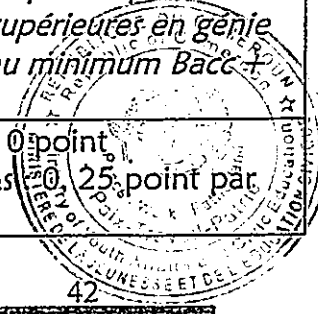


39

| Réf  | CRITERES/SO<br>US CRITERES                                                                                                             | BAREME DE NOTATION                                                                                                                   | NOMBRE<br>DE POINTS<br>MAXIMUM | JUSTIFICATION                                                                                                                                                |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A.   | Références du candidat, dans la réalisation des projets similaires, acquises au cours <u>des cinq</u> (05) années (15 points)          |                                                                                                                                      |                                |                                                                                                                                                              |
| A.1. | Expérience du Cabinet/ du Bureau d'Etudes Techniques au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation des projets similaires | <i>Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments ≤ 100 millions de Francs CFA</i>                         | 05 points                      | 2 pts / contrat d'études<br>1 pt / PV de réception                                                                                                           |
|      |                                                                                                                                        | <i>Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments 100 millions ≥ 200 millions de Francs CFA</i>            | 05 points                      | 2 pts / contrat d'études<br>1pt / PV de réception                                                                                                            |
|      |                                                                                                                                        | <i>Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments ≥ 200 millions de Francs CFA</i>                         | 05 points                      | 2 pts / contrat d'études<br>1pt / PV de réception                                                                                                            |
| B.   | MOYENS HUMAINS (Qualification et expérience des experts et personnel : 20 points)                                                      |                                                                                                                                      |                                |                                                                                                                                                              |
| B.1  | Architecte (Chef de mission)<br><br>2points                                                                                            | <i>Qualification</i>                                                                                                                 | 0,5 point                      | <i>0,5 point pour diplôme de niveau BAC+5 en architecture sinon 0</i>                                                                                        |
|      |                                                                                                                                        | <i>Expérience minimale de dix (10) ans</i>                                                                                           | 0,5 point                      | <10 ans : 0 point<br>≥ 10 ans : 1 point                                                                                                                      |
|      |                                                                                                                                        | <i>Expérience comme Chef de mission dans un projet d'études ou de réalisation des travaux de construction des projets similaires</i> | 1 point                        | Moins de 05 projets : 0 point<br>≥ 5 projets < 10 projets étudiés justifié : 1,0 point<br>≥ 5 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1.0 points |
| B.2  | Architecte Junior<br><br>1,5 point                                                                                                     | <i>Qualification</i>                                                                                                                 | 0, 25 point                    | <i>0,5point pour diplôme de niveau BAC+5 en architecture sinon 0</i>                                                                                         |
|      |                                                                                                                                        | <i>Expérience minimale de cinq (05) ans</i>                                                                                          | 0,25 point                     | <05 ans : 0 point<br>≥ 05 ans : 0,25 point                                                                                                                   |
|      |                                                                                                                                        | <i>Prestations similaires</i>                                                                                                        | 1 point                        | Moins de 3 projets : 0 point<br>≥ 3 projets < 6 projets étudiés justifié : 0,5 point<br>≥ 3 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point      |
| B.3  | Ingénieur en génie civil<br><br>2 points                                                                                               | <i>Qualification</i>                                                                                                                 | 0,5 point                      | <i>0,5 point pour diplôme d'ingénieur de Génie Civil de niveau BAC+5</i>                                                                                     |
|      |                                                                                                                                        | <i>Expérience minimale de dix (10) ans</i>                                                                                           | 0,5 point                      | <10 ans : 0 point<br>≥ 10 ans : 1 point                                                                                                                      |

|     |                                                                                                     |                                                 |            |                                                                                                                                                                       |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     |                                                                                                     | <i>Prestations similaires</i>                   | 1 point    | Moins de 6 projets : 0 point<br>≥ 5 projets < 10 projets<br>étudiés justifié : 0,25 point<br>≥ 10 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 2,5<br>point |
| B.4 | Ingénieur du<br>génie civil<br>junior<br><br>1,5 point                                              | <i>Qualification</i>                            | 0,25 point | 0,25 point pour diplôme<br>d'ingénieur de Génie Civil<br>BAC+5 sinon 0                                                                                                |
|     |                                                                                                     | <i>Expérience minimale de<br/>cinq (05) ans</i> | 0,25 point | < 05 ans : 0 point<br>≥ 05 ans : 0,5 point                                                                                                                            |
|     |                                                                                                     | <i>Prestations similaires</i>                   | 1 point    | Moins de 2 projets : 0 point<br>≥ 3 projets < 5 projets<br>étudiés justifié : 0,25 point<br>≥ 5 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 1<br>point     |
| B.5 | Ingénieur en<br>génie<br>électrique ou<br>électromécani<br>cien<br><br>1,5 point                    | <i>Qualification</i>                            | 0,25 point | 0,5 point pour diplôme en<br>génie électrique ou<br>électrotechnique niveau<br>BAC+5                                                                                  |
|     |                                                                                                     | <i>Expérience minimale de<br/>cinq (05) ans</i> | 0,25 point | < 05 ans : 0 point<br>≥ 05 ans : 1 point                                                                                                                              |
|     |                                                                                                     | <i>Prestations similaires</i>                   | 1 point    | Moins de 3 projets : 0 point<br>≥ 3 projets < 6 projets<br>étudiés justifié : 0,75 point<br>≥ 3 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 1<br>point     |
| 3.6 | Ingénieur<br>Informaticien,<br>électrotechnici<br>en ou<br>télécommunic<br>ations<br><br>1,5 points | <i>Qualification</i>                            | 0,25 point | 0,25 point pour diplôme en<br>génie électrique ou<br>électrotechnique niveau<br>BAC+5                                                                                 |
|     |                                                                                                     | <i>Expérience minimale de<br/>cinq (05) ans</i> | 0,25 point | < 05 ans : 0 point<br>≥ 05 ans : 0,25 point                                                                                                                           |
|     |                                                                                                     | <i>Prestations similaires</i>                   | 1 point    | Moins de 3 projets : 0 point<br>≥ 3 projets < 5 projets<br>étudiés justifié : 0,5 point<br>≥ 5 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent :<br>0,25 point   |
| 7   | Ingénieur<br>thermicien<br><br>1,5 points                                                           | <i>Qualification</i>                            | 0,25 point | 0,25 point pour diplôme<br>d'enseignement supérieur en<br>Froid et/ou Climatisation<br>BAC+5                                                                          |
|     |                                                                                                     | <i>Expérience minimale de<br/>dix (10) ans</i>  | 0,25 point | < 05 ans : 0 point<br>≥ 05 ans : 1 point                                                                                                                              |
|     |                                                                                                     | <i>Prestations similaires</i>                   | 1 point    | Moins de 3 projets : 0 point                                                                                                                                          |

|      |                                                       |                                         |            |                                                                                                                                                                    |
|------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      |                                                       |                                         |            | >=3 projets<3 projets<br>étudiés justifié : 0,75 point<br>>=3 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 1,5<br>point                                  |
| B.8  | Ingénieur<br>géotechnicien<br><br>1,5 point           | Qualification                           | 0,25 point | 0,5 point pour diplôme<br>d'ingénieur Génie civil<br>BAC+5                                                                                                         |
|      |                                                       | Expérience minimale de<br>cinq (05) ans | 0,25 point | <05 ans : 0 point<br>>= 05 ans : 1 point                                                                                                                           |
|      |                                                       | Prestations similaires                  | 1 point    | Moins de 3 projets : 0 point<br>>=3 projets<6 projets<br>étudiés justifié : 0,75 point<br>>=3 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 1,5<br>point  |
| B.9  | Expert<br>géomètre<br><br>1,5 points                  | Qualification                           | 0,25 point | 0,5 point pour diplôme de<br>technicien supérieur en<br>topographie cadastre BAC+2                                                                                 |
|      |                                                       | Expérience minimale de<br>cinq (05) ans | 0,25 point | <05 ans : 0 point<br>>= 05 ans : 0,5 point                                                                                                                         |
|      |                                                       | Prestations similaires                  | 1 point    | Moins de 2 projets : 0 point<br>>=2 projets<4 projets<br>étudiés justifié : 0,5 point<br>>=4 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 1<br>point     |
| B.10 | Expert<br>technicien de<br>laboratoire<br><br>1 point | Qualification                           | 0,25 point | 0, 25 point pour diplôme<br>d'études supérieures en génie<br>civil niveau minimum Bacc +<br>2                                                                      |
|      |                                                       | Expérience minimale de<br>cinq (05) ans | 0,25 point | <05 ans : 0 point<br>>= 05 ans : 0, 25 point par<br>Projeteur                                                                                                      |
|      |                                                       | Prestations similaires                  | 0,5 point  | Moins de 2 projets : 0 point<br>>=2 projets<4 projets<br>étudiés justifié : 0,25 point<br>>=4 projets étudié justifié<br>par le contrat y afférent : 0,<br>5 point |
| B.11 | Projeteur en<br>architecture<br><br>1 point           | Qualification                           | 0,25 point | 0, 25 point pour diplôme<br>d'études supérieures en génie<br>civil niveau minimum Bacc +<br>2                                                                      |
|      |                                                       | Expérience minimale de<br>cinq (05) ans | 0,25 point | <05 ans : 0 point<br>>= 05 ans : 0, 25 point par<br>Projeteur                                                                                                      |



1  
26

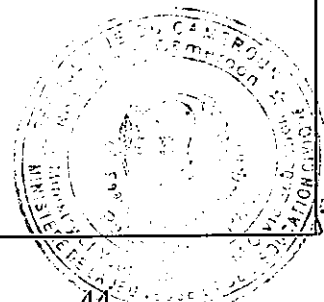
|      |                                                   |                                             |            |                                                                                                                                                                         |
|------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      |                                                   | <i>Prestations similaires</i>               | 0,5 point  | Moins de 2 projets : 0 point<br>≥2 projets<3 projets étudiés justifié : 0,25 point<br>≥4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 0,5 point                  |
| B.12 | Projeteur corps d'états techniques<br><br>1 point | <i>Qualification</i>                        | 0,25 point | 0,25 point pour diplôme de technicien supérieur de génie civil au moins de niveau BAC +2                                                                                |
|      |                                                   | <i>Expérience minimale de cinq (05) ans</i> | 0,25 point | <05 ans : 0 point<br>≥ 05 ans : 0,25 point                                                                                                                              |
|      |                                                   | <i>Prestations similaires</i>               | 0,50 point | Moins de 2 projets : 0 point<br>≥2 projets<3 projets étudiés justifié : 0,25 point<br>≥3 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 0,25 point / par Projeteur |

#### B. PERSONNEL D'APPUI

|     |                                            |                                             |            |                                                                                                             |
|-----|--------------------------------------------|---------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| B.1 | Secrétaire - comptable<br><br>0,5 point    | <i>Qualification</i>                        | 0,25 point | 0,25 point pour diplôme en comptabilité ou en gestion de niveau BAC G2+2 ou Licence en sciences économiques |
|     |                                            | <i>Expérience minimale de cinq (05) ans</i> | 0,25 point | <5 ans : 0 point<br>≥ 5 ans : 0,25 point                                                                    |
| B.2 | Responsable administratif<br><br>0,5 point | <i>Qualification</i>                        | 0,25 point | 0,25 point pour un diplôme BAC +3                                                                           |
|     |                                            | <i>Expérience minimale de cinq (05) ans</i> | 0,25 point | <5 ans : 0 point<br>≥ 5 ans : 0,25 point                                                                    |
| B.3 | Chauffeur<br><br>0,5 point                 | <i>Qualification</i>                        | 0,25 point | 0,25 point pour un permis de conduire de catégorie B au moins                                               |
|     |                                            | <i>Expérience minimale de cinq (05) ans</i> | 0,25 point | <5 ans : 0 point<br>≥ 5 ans : 0,25 point                                                                    |

|   |                                                                  |                                                   |            |          |
|---|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------|----------|
| C | Méthodologie de travail et chronogramme d'activités ( 25 points) |                                                   |            |          |
|   | Méthodologie de travail assortie d'un chronogramme d'activités   | <i>Présentation et organisation de la mission</i> | 3 points   | Ensemble |
|   |                                                                  | <i>Méthodologie/Process</i>                       | 10 points  |          |
|   |                                                                  | <i>Chronogramme d'activités</i>                   | 2 points   |          |
|   |                                                                  | <i>Planning</i>                                   | 6 points   |          |
|   |                                                                  | <i>Cohérence du planning</i>                      | 2,5 points |          |
|   |                                                                  | <i>Délai d'exécution des prestations</i>          | 1,5 point  |          |

|                                         |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D                                       | Compréhension des TDR et suggestions à y apporter (25 points) |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
|                                         | Compréhension des TDR et suggestions à y apporter             | Compréhension des TDR                                                                                                             | 10 points                       | 25 points                                                                                                                                 |
|                                         |                                                               | Commentaires pertinents et Suggestions à apporter aux TDR                                                                         | 15 points                       |                                                                                                                                           |
| E                                       | Moyens matériels et Logistiques à mobiliser (15 points)       |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
|                                         | Moyens matériels à mobiliser (15 points)                      | Matériels informatiques, d'impression et de reprographie                                                                          | Ordinateur<br>1,5 points        | -0.5 point par ordinateur (justifié par les factures d'achat)                                                                             |
|                                         |                                                               |                                                                                                                                   | Autres équipements<br>1,5 point | - 0.5 point par type de matériel - imprimantes, table traçante, photocopieuse, scanner - (justifié par les factures d'achat)              |
|                                         |                                                               | Logiciels (Allplan, archicad, Revit, Robot, SAP200, Midas, Scia engineer, logiciel de pieces ecrites, logiciel de plomberie etc.) | 2 points                        | - 1 point par logiciel pour un max de 3 points (justifié par les factures d'achat 0,5 point et contrat de maintenance 0,5 point),         |
|                                         |                                                               | Logistique (véhicules, téléphones fax, internet)                                                                                  | 1 point                         | - 0,5 point par matériel pour un max de 1 point (justifié par les factures d'achat, carte grise, facture de téléphone, internet)          |
|                                         |                                                               | Materiels topographiques                                                                                                          | 1 point                         | - 0,25 point par matériel pour un max de 1 point (justifié par les factures d'achat)                                                      |
|                                         |                                                               | Materiels géotechniques                                                                                                           | 8 points                        | 2 points pour un contrat ou une convention de sous-traitance avec un laboratoire géotechnique agréée par le Ministère des Travaux Publics |
|                                         |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
| Pressiometre avec sonde pressiometrique |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
| Densitometre à membrane                 |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
| Boite de cisaillement                   |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
| Moule proctor                           |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |
| Station totale                          |                                                               |                                                                                                                                   |                                 |                                                                                                                                           |



|   |                                                    |                                    |           |          |
|---|----------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|----------|
| F | Présentation du dossier de candidature (05 points) |                                    |           |          |
|   | Présentation du dossier de candidature             | <i>Sommaire/table des matières</i> | 1,5 point | 5 points |
|   |                                                    | <i>Intercalaires</i>               | 1,5 point |          |
|   |                                                    | <i>Pagination</i>                  | 1,5 point |          |

